

relations

REVUE DU MOIS

NUMÉRO 323

MONTREAL

JANVIER 1968

PRIX 50¢

Le divorce

Le Frère enseignant

Québec ou Canada français?

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

L'UNITÉ CHRÉTIENNE

SOMMAIRE

Janvier 1968

Éditoriaux	1
"Cette certitude que Dieu existe". — Foi et théologie.	
Articles	
VERS UNE NOUVELLE LOI DU DIVORCE . . . Marcel Marcotte	2
LES RAISONS DE VIVRE PROFONDES DU FRÈRE ENSEIGNANT	
André Parenteau	3
LES UNITÉS DE NÉGOCIATIONS ET LE C.C.R.O.	
Gérard Hébert	7
QUÉBEC OU CANADA FRANÇAIS ? . . . Richard Arès	8
LE REGROUPEMENT DE NOS COMMISSIONS SCOLAIRES	
Albert Plante	11
MESSAGE À L'AFRIQUE . . . Jean Bouchard	13
L'AVILISSEMENT DE LA FEMME . . . Claire Campbell	14
LES ÉGLISES DU CANADA EN QUÊTE D'UNITÉ CHRÉTIENNE	
Stéphane Valiquette	16
Chroniques	
"Persona": Quand le visage supplée à la parole.	
André Bouchard	18
Le théâtre . . . Georges-Henri d'Auteuil	19
Le Malentendu. — La Promenade du Dimanche. —	
L'Equation à deux Inconnus. — Sacrés Fantômes. —	
Anatole.	
Au fil du mois : Une enquête auprès des jeunes. — Un congrès	
de pastorale	22
Avec ou sans commentaires : Les Églises et le divorce. —	
La foi et les mythes	23
Méditation : Avant la prochaine année . . . Paul Fortin	24
Les livres	25
Notes bibliographiques	III
Ouvrages reçus	III

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur: Richard ARÈS.

Rédacteurs: Luigi D'APOLLONIA, Gérard HÉBERT,
Marcel MARCOTTE.

Collaborateurs: Joseph D'ANJOU,
Georges-Henri D'AUTEUIL, Robert BERNIER,
Jacques COUSINEAU, René DIONNE, Fernand POTVIN,
Jean-Paul ROULEAU.

Secrétaire de la rédaction: Georges ROBITAILLE.

Administrateur: Arthur RIENDEAU.

Rédaction et abonnements:

8100, boul. Saint-Laurent, Montréal-11. Tél.: 387-2541

Publicité:

Cie des Publications Provinciales Limitée

110, Place Crémazie (Suite 719), Montréal-11. Tél.: 384-6800

M. Jean-Robert GENDRON est autorisé à solliciter des abonnements pour la revue.



Relations est une publication des Editions Bellarmin, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11. Téléphone: 387-2541. Prix de l'abonnement: \$5 par année. Le numéro: \$0.50. Relations est membre de l'Audit Bureau of Circulations. Ses articles sont répertoriés dans le Canadian Periodical Index, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques, et dans le Répertoire canadien sur l'éducation.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

UN CADEAU "PAS COMME LES AUTRES"

dont vous parlerez longuement, chaque mois, avec l'ami qui le recevra...

Abonnement-cadeau à RELATIONS. Prix spécial de janvier: UN AN: \$3.00

Ce geste plaira à vos amis et aidera RELATIONS à grandir.

UNE CARTE SERA ENVOYÉE EN VOTRE NOM À VOS BÉNÉFICIAIRES.

ADRESSEZ VOTRE CHÈQUE À

RELATIONS - 8100, BOULEVARD SAINT-LAURENT - MONTRÉAL-11

Le succès obtenu en décembre nous invite à répéter cette offre

Editoriaux

"Cette certitude que Dieu existe"

DEPUIS le jour où il annonça sa démission comme archevêque de Montréal jusqu'au moment de son départ pour l'Afrique, le cardinal Léger n'a cessé de rappeler le sens surnaturel de son geste. La foi, avait-il dit, est avant tout un témoignage de vie, elle doit inspirer la conduite, se manifester par des actes; or le Seigneur exige de moi des actes, en plus des paroles: voilà pourquoi je pars.

Dans l'homélie qu'il prononçait à Notre-Dame, le 10 décembre, en ses adieux à la population de Montréal, le cardinal est revenu sur le sujet. Il a exprimé sa foi en Dieu en termes si émouvants que nous estimons devoir les reproduire ici en guise d'éditorial et d'hommage à celui qui nous a quittés. Commentant saint Paul, le cardinal déclarait:

"Les nations entendront résonner au cœur de leur vie cette certitude que Dieu existe. Il est venu parmi nous. Et n'est-ce pas ce dont nous avons un grand besoin en ce moment, alors que les esprits sont tellement inquiets? Alors qu'il y a tellement de confusion sur cette terre? (...) Et vous qui êtes ici, vous savez que ce que je fais repose sur la vérité la plus ferme, la plus diamantine qui soit. Je ne vais pas là-bas pour rendre un témoignage de ma personne, mais je vais là-bas pour dire à ceux qui sont nos frères que Dieu existe. Et n'est-ce pas pour cela que vous êtes préoccupés en ce moment, alors qu'une génération semble rejeter la foi, semble dire que Dieu est dépassé, semble insinuer que les progrès de la science et de la technique remplaceront les certitudes de la foi?

... Ô mes frères, c'est si beau de penser que tout ça, c'est vrai! Jusqu'à maintenant, je l'ai prêché, et quelques-

uns avaient l'impression que je ne faisais que mon métier. Maintenant, je leur prouve que c'était plus que mon métier, c'était une conviction, c'était la vérité, toute simple, toute belle. Ô mes frères, c'est si beau d'être sûr que Dieu est là! On n'a qu'à Lui donner la main, qu'à Lui ouvrir notre cœur pour qu'Il vienne nous prendre par la main et nous conduise là où Il veut. Comme il fait bon de penser qu'Il est toujours dans notre cœur!"

Jamais peut-être l'éloquence du cardinal Léger n'avait été plus simple et plus juste, ni captivé à ce point ses auditeurs. "Je ne crois que les histoires dont les témoins se feraient égorgés", a dit un jour Pascal. Nous pouvons croire le cardinal quand il témoigne de sa foi en Dieu, quand il témoigne que Dieu existe, que Dieu est là et qu'on n'a qu'à Lui donner la main pour qu'il nous conduise là où Il veut, nous pouvons le croire précisément parce qu'il est un témoin qui, pour démontrer la vérité de son témoignage, va jusqu'au don total de sa vie.

Foi et théologie

L'ANNÉE DE LA FOI: le 22 février dernier, le Saint Père demandait aux évêques du monde entier de célébrer avec lui le XIX^e centenaire du martyre des saints Apôtres Pierre et Paul par une année de la foi qui irait du 29 juin 1967 au 29 juin 1968. C'était là, disait-il, "un besoin pressant de l'heure actuelle". Ce que depuis il n'a cessé de répéter.

De voir l'Église contestée de l'extérieur, persécutée même, rien là qui doive surprendre ou décourager le chrétien, averti qu'il en est par le Seigneur. Il est infiniment plus douloureux de voir l'Église contestée de l'intérieur, par ses propres enfants.

Or c'est ce qui arrive. Il faudrait être sourd et aveugle pour ne pas le voir. Contestée l'autorité de la Hiérarchie, même après la proclamation de la doctrine de la collégialité, contestée la discipline du célibat ecclésiastique même après l'encyclique du Saint Père, contestée la morale du mariage, contestées les institutions chrétiennes, même l'école, contestée la nécessité de la mission et de l'Évangile pour le salut, contesté le péché originel, contestée l'existence des anges... Inutile de continuer: les faits sont là, et le "troisième homme" est là, c'est-à-dire celui qui en prend et en laisse parmi les enseignements de l'Église, au nom, prétendent-ils, des droits de la conscience, d'un christianisme adulte, de la personnalité, de ce que Paul VI a osé appeler le "culte de sa propre personnalité". De sorte que les catholiques sont divisés profondément comme rarement ils le furent.

Dans cette confusion des esprits et cette division des catholiques, sans doute le comportement pragmatique de l'intelligence contemporaine, émerveillée par ses découvertes, impatiente de tout contrôle, est pour beaucoup. Mais les théologiens n'y seraient-ils pas aussi pour quelque chose, fût-ce à leur insu ? Il faut nous expliquer.

Grâce au Concile, les théologiens sont devenus de populaires conférenciers, écrivains, vedettes de la radio et du petit écran. Quelques uns ont leur chapelle d'admirateurs. À leur nom des disciples tressaillent ! Des *fans*, clercs et laïcs, sollicitant leur pensée, risquent des imprudences, lâchent parfois des énormités (omnis homo mendax) se flattent de marcher à l'avant-garde, bien en avant d'un magistère, condamné à la défiance par sa fonction même, mais qui finira, croient-ils, par les suivre... En cet esprit de "pré-obéissance", ils se voient humblement comme les chrétiens de l'an deux mille. L'Église ne leur en demande pas tant.

Moins que jamais nous ne pouvons nous passer de théologie. "J'ai la foi du charbonnier, et je m'en vante !" Cette attitude ne suffit plus, si jadis elle a pu suffire. Il faut, cependant, que nos bonnes gens et nos nouveaux intellectuels, car c'est d'eux surtout qu'il s'agit, se convainquent que tous les théologiens ensemble ne constituent pas le magistère, quelle que soit l'importance de leur rôle au service de ce même magistère, et que toutes les spéculations théologiques, si puissante, riche et harmonieuse que soit leur ordonnance, ne vaudront jamais, à elles seules, le moindre acte de foi. Don du ciel reçu en nous, principe de vie surnaturelle, royaume des choses invisibles et, pour tout dire, rencontre avec une Personne qui est la Vérité et l'Amour même, en la Parole de qui le chrétien se fie totalement et qui le rend libre et éternellement vivant, la foi est d'un autre ordre, c'est-à-dire surnaturel.

Aussi, pour reprendre un vœu de la lettre par laquelle le Saint Père instituait l'Année de la Foi, comment ne pas souhaiter à tous nos lecteurs, en cette aube d'un nouvel an, d'en arriver à une conscience plus nette de leur foi, de "la raviver, la purifier, la confirmer et la proclamer" afin qu'ils en vivent.

Vers une nouvelle loi du divorce

Marcel MARCOTTE, S.J.

À OTTAWA, les jeux sont faits, ou presque. Quand, le 4 décembre, le Ministre de la justice a déposé devant la Chambre des Communes, pour première lecture, le bill No C-187 sur le divorce, le sentiment s'est fait jour que le nouveau projet de loi ne rencontrerait guère de résistances, tant dans la députation ministérielle que dans l'Opposition. Bien que, le lendemain, quelques députés de langue française, pour n'être pas bousculés, aient obtenu que la seconde lecture du bill fût reportée à une date ultérieure, il est clair que le gouvernement, à cette étape, ne fera encore face à aucune opposition organisée.

Tout le monde a compris, semble-t-il, qu'une loi fédérale qui, forcément, doit tenir compte le mieux possible de l'extrême diversité des consciences et de l'extrême complexité de la réalité canadienne, ne représenterait toujours qu'un compromis et que, si le compromis était réussi, il devrait, normalement, rallier la majorité des suffrages. Or, réussi, nous croyons qu'il l'est, en substance, dans ce sens que la nouvelle loi, dans son esprit, ses intentions et ses dispositions essentielles, conserve une valeur pédagogique et reste apte, en théorie comme en pratique, à revaloriser, aux yeux de la population canadienne, l'institution du mariage plutôt qu'à en accélérer la dégradation. Un pis-aller, en somme, mais raisonnable, et qui vaut mieux que la dissolution quasi totale à laquelle une foule d'étourdis et d'irresponsables eussent applaudi joyeusement. Quand, déjà, la maison brûle et que tant de gens ne songent qu'à jeter de l'huile sur le feu, le gouvernement s'arrange, tant bien que mal, pour sauver le mobilier. C'est peu, mais c'est beaucoup.

Nul ne doute — et les Églises moins que personne — que l'actuelle loi canadienne du divorce soit gravement en retard sur la mentalité générale et les mœurs du pays. Quand pareil écart se perpétue, vient un moment où, la loi devenue inopérante, c'est le désordre qui s'installe et l'anarchie. Un peuple, hélas ! finit toujours par avoir les lois qu'il mérite, et le législateur qui se rend compte qu'il n'est pas ou qu'il est mal obéi, se voit forcé, trop souvent, d'abaisser le seuil de ses exigences pour, en dedans de nouvelles frontières clairement définies et fermement défendues, faire sentir son autorité de manière efficace. Le mal est là, quoi qu'il fasse; faute de pouvoir l'enrayer, il tâche de le circonscrire. À quoi bon lui en demander davantage ?

Certes, nous n'avons pas la naïveté de croire que les 500,000 Canadiens qui, d'après l'Association du barreau canadien, vivent actuellement, au regard de la loi, en pur concubinage, ont, dans la plupart des cas, été acculés à ce choix, de mauvais cœur, par suite des contraintes et des étroitesse de la présente législation. Nous croyons encore moins que la majorité de ces couples irréguliers

se prévaudront, même le pouvant, de la législation nouvelle pour faire entériner par la loi les mariages de droit commun dont beaucoup, autant qu'on sache, se sont, jusqu'ici, fort bien accommodés. La licence a ses charmes, la discipline ses désagréments; on aura beau agrandir les mailles de la nasse, il se trouvera toujours nombre d'irrécupérables pour refuser d'entrer dedans. Mais beaucoup d'autres, parmi les meilleurs, sans doute, et les plus malheureux, s'y laisseront enfermer avec joie parce que, au départ même, c'est à leur corps défendant qu'ils se sont installés dans cette existence marginale, et qu'ils soupirent ardemment, pour eux-mêmes et pour ceux qu'ils aiment, après l'ordre, la sécurité et l'honorabilité que, seule, la sanction légale de leur état est apte à leur procurer. C'est pour ceux-là, nul n'en doute, que la nouvelle législation a été patiemment élaborée, tout d'abord par le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, puis par le gouvernement, pour, finalement, après d'heureuses retouches, faire l'objet de l'approbation de la Chambre.

Le Ministre de la justice a prévu un délai de trois mois entre la seconde lecture du bill, qui aura lieu incessamment, et son adoption définitive après troisième lecture. Dans l'intervalle, il entend être à l'écoute des réactions des provinces et, particulièrement, des autorités québécoises, pour inclure d'avance, si possible, dans son projet de loi les ouvertures et les rajustements désirables. À l'heure présente, le Québec n'a ni loi ni tribunaux de divorce. Tout le monde sait, néanmoins, qu'une forte équipe de juristes y travaillent depuis longtemps à une refonte complète des articles du Code civil concernant le mariage et la famille. À ce stade de leurs recherches, le gouvernement québécois est-il déjà en mesure de prévoir avec assez de précision les orientations essentielles de la législation en devenir? Compte tenu de l'opinion publique de la Province avec laquelle il doit composer, des problèmes constitutionnels qu'il resterait peut-être à résoudre, peut-il déjà prudemment fournir au gouvernement central les

claires indications dont celui-ci aurait besoin pour aboucher, par anticipation, la loi fédérale à la loi provinciale? Nous en doutons fort. La mariée n'est pas prête; il ne faut pas la bousculer.

Une chose, cependant, nous apparaît déjà avec clarté: tôt ou tard, il faudra bien que la loi du divorce régissant les Québécois, d'où qu'elle vienne, soit appliquée chez nous, pour nous et par nous, en conformité avec nos traditions juridiques et nos habitudes de vie. Que ce rapatriement soit nécessaire, nous venons d'en avoir la preuve. L'Épiscopat canadien, dans son mémoire au Comité mixte sur le divorce, avait proposé, à l'instar d'autres groupements religieux d'envergure nationale, une réorganisation complète des tribunaux de divorce visant à en faire, le mieux possible, des organes de réconciliation entre les époux désunis. Mais le législateur fédéral n'a pas cru bon de donner suite à ce projet sous prétexte que les tribunaux n'étaient pas mandatés ni équipés pour remplir des tâches aussi complexes et difficiles. Or, il se trouve qu'un comité spécial du Barreau de Québec a, précisément, mis de l'avant un projet de création de tribunaux familiaux qui recoupe en tous points le dessein des Évêques et, sans exclure le divorce, assume parfaitement leurs intentions. Ce qui prouverait, s'il en était encore besoin, que le Québec n'est pas une province comme les autres et que, notamment, en matière de mariage et de famille, c'est-à-dire dans un domaine où l'âme et la conscience mêmes d'un peuple sont le plus profondément engagées, il serait dangereux d'abandonner, peu ou prou, entre des mains respectueuses mais en partie étrangères, le sort d'une institution qui fut, aux jours de détresse, et qui continue d'être, à notre époque tourmentée, la meilleure gardienne et le plus fier témoin de nos fidélités.

On n'est jamais mieux servi que par soi-même. Il ferait bon de s'en souvenir au cours des mois qui vont suivre.

Les raisons de vivre profondes du Frère enseignant

Frère André PARENTEAU, I.C.¹

DANS L'ALLOCUTION prononcée le 29 octobre dernier lors de la canonisation du bienheureux Bénédict, premier Frère enseignant à monter sur les autels, le Saint Père disait ces paroles remarquables²:

Réjouissez-vous, très chers Frères des Ecoles Chrétiennes, d'être, comme votre confrère, maîtres des enfants du peuple, voués à cette si haute mission, à cet apostolat si digne, et à rien d'autre que cela; tout absorbés par cette tâche noble et délicate entre toutes; tout persuadés que l'Ecole catholique mérite votre sacrifice total.

1. Le F. PARENTEAU est actuellement supérieur du scolasticat des Frères de l'Instruction Chrétienne à La Prairie, P.Q.

2. *Osservatore Romano*, 30-31 octobre 1967, p. 2.

Sans doute faut-il entendre par ces mots que les Frères enseignants, prévenus par un appel de Dieu, ont raison de renoncer aux avantages d'une vie indépendante dans le siècle pour s'adonner tout entiers à leur tâche d'enseignants et d'éducateurs chrétiens. Mais il est bien permis aussi d'y voir une nouvelle sanction donnée par Paul VI au caractère laïc, c'est-à-dire non clérical, de la plupart des congrégations des Frères enseignants.

Deux ans auparavant, Vatican II avait aussi, dans le *Décret sur la Vie Religieuse*, fermement maintenu le caractère laïc de ces instituts, même advenant le cas où leurs

Chapitres généraux jugeraient à propos de faire accéder au sacerdoce quelques Frères "pour subvenir aux besoins du ministère sacerdotal de leurs maisons"³

Il ne manque pas de gens, voire de membres du clergé, pour qui cette insistance de l'Église à respecter et promouvoir le caractère laïc des instituts de Frères enseignants prend figure d'énigme, à l'heure où l'on s'inquiète de la rareté du recrutement sacerdotal et où l'on cherche à peupler les rangs d'un ordre diaconal restauré. Ceux-là croiront volontiers, par exemple, que, si les Frères enseignants ne sont pas prêtres, c'est ou bien par ignorance de la pénurie du clergé, ou tout bonnement par incapacité de réussir les études nécessaires.

Convenons que la première de ces deux hypothèses manque étrangement de plausibilité à une époque gavée d'information comme la nôtre. Quant à la seconde, disons que c'est se montrer bien mal informé de la nature des études faites par les Frères enseignants que de penser que ceux-ci puissent être empêchés d'accéder au sacerdoce pour la seule raison de leur impréparation intellectuelle.

En réalité, ce n'est aucunement pour des raisons négatives, mais pour un *motif solidement positif* que le Frère enseignant est ce qu'il est et se voit encouragé par l'Église hiérarchique à demeurer dans l'état original de vie et à continuer le mode spécifique d'activité qui sont les siens par disposition providentielle.

Comme, toutefois, la question est inlassablement posée aux Frères: "Pourquoi vous contentez-vous d'être *seulement* religieux enseignants? Pourquoi ne vous êtes-vous pas faits prêtres: ne trouvez-vous pas que c'est bien plus beau et surtout beaucoup plus complet?", il devient urgent de répondre enfin un peu longuement à ce besoin d'information, même si ce dernier ne s'exprime pas toujours avec un tact consommé.

Il faudra, pour cela, reconnaître dès le départ que le problème envisagé se pose à un double plan: au plan de la **conscience personnelle** et à celui de la **communauté ecclésiale**.

A) Au plan de la conscience professionnelle

Ici, la question est en définitive toute simple: les Frères n'ont pas le sentiment d'avoir reçu personnellement la vocation **sacerdotale** (associée ou non à la vie religieuse). Ils estiment n'avoir pas reçu de Dieu un appel spécial au sacerdoce, qui se fût manifesté par un attrait surnaturel intime. Ils n'ont pas d'autre part été l'objet de l'appel canonique de l'évêque diocésain. Tout simplement, "**ils n'ont pas la vocation**", — entendons: **cette vocation-là**, la vocation au sacerdoce, — et ils se souviennent de l'avertissement de l'épître aux Hébreux: "Nul ne s'arroge à soi-même cet honneur: on y est appelé par Dieu, absolument comme Aaron" (He 5, 4).

3. *Perfectæ Caritatis*, n° 10.

B) Au plan de la communauté ecclésiale

Quelqu'un pourra toujours objecter à ce moment: "Soit: chaque Frère a conscience d'avoir reçu un appel vers telle ou telle congrégation religieuse laïque. Mais est-il prouvé que les instituts de Frères enseignants ont, ou du moins ont **encore**, leur raison d'être dans l'Église postconciliaire?"

À quoi l'on peut répondre en se plaçant successivement à un point de vue soit **moral et juridique**, soit **théologique et pastoral**.

Au point de vue **moral et juridique**, il faut noter que l'Église, qui a approuvé canoniquement ces congrégations et leurs constitutions, non seulement n'a jamais révoqué cette approbation, mais l'a constamment, et tout récemment encore, réaffirmée et renforcée. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à relire deux passages aussi explicites que possible des documents conciliaires.

Tout d'abord, le numéro 46 de la Constitution *Lumen Gentium* sur l'Église: "Le Concile **approuve et loue** ... les Frères ... qui, dans les écoles ... ou dans les missions, honorent l'Épouse du Christ par la constante et humble fidélité à leur consécration religieuse et rendent ... les services généreux les plus divers."

Ensuite, le numéro 10 du *Décret sur le Renouveau et l'Adaptation de la Vie religieuse*:

La vie religieuse laïque, tant pour les hommes que pour les femmes, constitue un état complet en soi de la profession des conseils évangéliques. Cette vie si utile à la charge pastorale de l'Église dans l'éducation de la jeunesse ..., le Concile la tient en grande considération **et confirme ses membres dans leur vocation**.

Et qu'on ne dise pas qu'il s'agit là de vagues paroles rassurantes prodiguées machinalement par les Pères conciliaires. La vérité est que la version définitive du second texte qu'on vient de lire sur la vie religieuse laïque est le résultat de 658 amendements des Pères du Concile, c'est-à-dire, sauf erreur, du plus grand nombre d'amendements jamais proposés sur un texte particulier au cours de Vatican II!⁴

Au point de vue **théologique et pastoral**, il faut dire que l'existence des congrégations de Frères enseignants reste aussi fermement justifiée aujourd'hui qu'au matin même de leur fondation. Cela, pour une double raison. D'abord, parce que la **vie religieuse laïque** n'a rien perdu de sa signification, de son efficacité sanctificatrice et de sa valeur de témoignage propres. Ensuite, parce que le rôle de **maîtres chrétiens** exercé par les Frères enseignants, pour différer par bien des modalités de celui qui fut le leur à l'origine, ne s'impose pas avec une moindre urgence aujourd'hui qu'autrefois, si l'on veut bien mesurer l'ampleur de la tâche éducatrice que l'Église s'est reconnue au dernier concile.

1) Prenant pour acquise l'efficacité sanctificatrice de la vie religieuse laïque, nous insisterons ici sur sa **signification spécifique** et sa **valeur propre de témoignage**.

4. Cf. l'ouvrage collectif, *L'Adaptation et la Renovation de la Vie religieuse* (Unam Sanctam / 62), Paris, Ed. du Cerf, 1967, p. 312.

Les diverses formes de profession des conseils évangéliques ne représentent pas autre chose ici-bas que le **sacerdoce baptismal** lui-même porté à son suprême degré de perfection dans l'ordre spirituel et institutionnel, si bien qu'on peut et doit affirmer que ces états de vie sont l'expression sociale la plus élevée et favorisent l'expression intime la plus exquise de l'exercice du sacerdoce des fidèles, au bénéfice duquel le sacerdoce ministériel est totalement ordonné pour la gloire de Dieu.

Mais, comparé au religieux prêtre, le religieux laïc offre ceci de particulier que, chez lui, la vie religieuse est en quelque sorte "chimiquement pure". Il sait à quoi s'en tenir de sa condition et des ressources qu'elle lui procure par son cheminement par les voies de l'Évangile et l'édification du Royaume. Ainsi se trouvent non seulement mises à profit, mais encore manifestées avec éclat, au double plan de l'être et de l'agir, **les exigences et les richesses du sacerdoce commun des fidèles**, à l'exclusion, — mais non au mépris, — de celles qui surviennent au religieux clerc du fait de l'onction sacerdotale.

Bref, il ne viendrait sûrement à l'esprit d'aucun chrétien de mettre en doute la nécessité d'un nombre suffisant de prêtres (séculiers ou réguliers) pour la pastoration et la sacramentalisation des fidèles. Mais il faut ajouter, du même souffle, qu'il est mille fois heureux qu'il y ait aussi des **religieux laïcs** dont la vie, toute tendue vers les ultimes fructifications de la grâce **baptismale et chrismale** dans l'ordre personnel et social atteste avec une insistance délibérément exclusive la merveilleuse réussite de la greffe de la vie divine en l'homme par "le bain d'eau qu'une parole accompagne" (Ep 5, 26).

Telle est la **signification profonde** de la vie religieuse laïque en elle-même et par rapport au sacerdoce. Il nous faut maintenant ajouter qu'elle porte un double **témoignage**, dont l'un s'adresse au **prêtre**, l'autre au **laïc engagé dans le monde**.

La vie religieuse vécue par des laïcs rappelle aux prêtres une vérité capitale, à savoir que ceux-ci, pour avoir été ordonnés, n'en continuent pas moins de participer au **sacerdoce commun** de l'Église, plus fondamental et plus vital que leur propre sacerdoce ministériel. Travaillant sans relâche à structurer et à nourrir l'Église, ici-bas, par la dispensation de la Parole et des sacrements, les prêtres ne sauraient se croire exemptés de **grandir sans arrêt en charité** dans leur vie et dans leur action, puisqu'eux aussi, quel qu'aura été leur degré dans la hiérarchie, seront, "au soir de la vie, jugés sur l'amour", c'est-à-dire sur la manière dont ils auront exercé leur sacerdoce **baptismal**, tout aussi bien que leur sacerdoce ministériel, à la fois sacramentel et pastoral.

Si important que soit le sacerdoce hiérarchique, il ne doit pas moins s'exercer, selon l'économie provisoire des signes rédempteurs, que dans l'entre-deux qui sépare la radieuse Ascension du Seigneur de son Retour glorieux. Un jour, ce ministère prendra fin, parce qu'il aura atteint son but. Et alors se déploiera, plus resplendissant que jamais, l'unique Sacerdoce du Christ Total, c'est-à-dire

du Christ enfin en possession de sa pleine stature mystique-réelle, que concernait en définitive la prophétie si souvent citée: "Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech" (Ps 110).

Aux **chrétiens du temporel** la vie religieuse laïque rappellera qu'ils participent eux aussi au sacerdoce commun des baptisés et qu'autant vaut le faire avec lucidité et générosité. D'où nécessité d'une participation intelligente et active à la sainte Liturgie, mais, par-dessus tout, d'une vie toute livrée à Dieu, filiale au Père, conforme au Fils et fraternelle aux hommes dans l'oubli et le don magnanime de soi. De cette exigence la vie religieuse laïque est, sans fracas de paroles, un rappel permanent, sinon toujours assez manifeste et efficace.

2) La vocation du Frère enseignant comporte un second aspect qui, souvent, est le seul à retenir l'attention des observateurs superficiels: la fonction de **maître chrétien**. Ici encore, il ne faut pas hésiter à déclarer que l'apostolat des congrégations de Frères conserve aujourd'hui une incandescence actualité, vu la **nécessité pressante des ressources spirituelles et du témoignage propres du Frère enseignant dans le monde scolaire d'aujourd'hui**.

Certes, des milliers de maîtres séculiers catholiques partagent avec les congrégations enseignantes, à des degrés divers, l'idéal de l'enseignement chrétien. Les Frères enseignants estiment cependant que la cause à servir est si excellente, si vitale et si absorbante qu'on ne s'en acquittera jamais mieux qu'en y vouant définitivement sa vie au titre d'un service du prochain exercé à temps complet et en y appliquant toutes les ressources spirituelles de leur vie religieuse, y compris l'avantage de travailler en équipes déjà constituées. Aussi se croient-ils largement justifiés de reconnaître l'éducation chrétienne de la jeunesse comme une fin essentielle de leur état de vie, et proprement comme une œuvre de choix qui prouvera au Seigneur la profondeur de leur adhésion à son plan créateur et rédempteur.

Ce n'est pas assez dire. Il nous faut encore montrer que le **témoignage propre du Frère enseignant** est d'un caractère tel que celui qui le porte aura toujours sa place à côté des meilleurs enseignants laïcs chrétiens.

On sait en effet qu'à la différence du chrétien du temporel ou même du membre d'un institut séculier, le Frère enseignant s'est engagé à vivre sa consécration à Dieu dans un certain retrait du monde. Or cette condition, dans la mesure où elle est vécue avec authenticité, ne peut manquer de conférer un certain accent eschatologique au labeur professionnel du religieux actif. Constamment, le style de vie du Frère enseignant atteste "que, suivant l'expression du Frère Michel SAUVAGE, l'Église est distince du monde, que le Royaume de Dieu ne se construit pas à partir des valeurs mondaines, lesquelles demeurent ambiguës, que le monde qui vient, et qui est **déjà là**, est transcendant et supérieur au monde qui passe et, par conséquent, qu'on ne doit pas limiter ses horizons à la terre"⁵.

5. *Ibid.*, p. 336-337.

Certes, ce témoignage est porté, et avec beaucoup d'éloquence, par les moines dont la vie est construite de toutes pièces sur le refus aussi radical que possible du monde. Mais peut-être un tel témoignage paraîtra-t-il plus saisissant, — parce que plus inattendu et plus paradoxal, — s'il est porté par un religieux laïc engagé sérieusement et loyalement dans le monde par l'exercice d'une profession aussi exigeante que l'est la profession enseignante.

Ces éléments de retrait que sont les vœux religieux, la vie commune et une "clôture" relative ne rappellent-ils pas avec force "que l'homme et le monde pécheurs ont besoin d'être sauvés, et que ce salut, qui est vie, épanouissement et réussite, ne s'accomplit pas sans mort, renoncement, douleur" ?⁶

Le témoignage qui est demandé au maître séculier chrétien, c'est celui d'une incarnation progressive de l'esprit du Christ dans les réalités profanes; celui de la conquête chrétienne du monde; celui de l'usage saint de la terre et de toutes les valeurs naturelles.

Le témoignage attendu du Frère enseignant est celui de la capacité de dégagement au moment même où l'on est engagé, d'arrachement au moment même où l'on adhère, de sacrifice au moment même où l'on accueille, de dépassement au moment même où l'on assume, de mort féconde au moment même où l'on s'incarne.

La réalité eschatologique du royaume de Dieu ne recevrait pas un témoignage assez percutant et efficace dans le monde de l'enseignement et de l'éducation si le Frère enseignant était absent de celui-ci ou infidèle aux exigences de sa mission.

*
* *
*

Il n'est pas téméraire de l'affirmer: la vocation du Frère enseignant est aujourd'hui plus actuelle que jamais, d'une part parce que notre siècle redécouvre enfin le vrai sens de la vie religieuse, d'autre part parce que l'époque de l'"explosion scolaire" et de la démocratisation de l'enseignement ne peut que sonner l'heure par excellence des groupements d'hommes voués à temps complet, et même par profession religieuse, à la direction de la croissance humaine et chrétienne de la jeunesse. Songeons

6. *Ibid.*, p. 337.

"Le temple de la lumière"



Pour vos ampoules
tubes fluorescents
et
fournitures électriques

JEAN BÉLAND, Ing. P.,
président
et directeur général

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal - 274-2465*

notamment que 46% des enfants du monde ne reçoivent encore aucun enseignement scolaire.

Aux frères enseignants il est demandé de relever aujourd'hui un défi singulièrement exaltant: vivre avec plus de radicalisme leur consécration au Christ et s'engager avec intelligence et audace dans les nouvelles formes que revêt désormais leur mission éducatrice en ce dernier tiers du XXe siècle.

Ils ne peuvent pas ne pas se rappeler que le Concile, au lieu de recommander tout uniment les congrégations religieuses à la sollicitude des évêques et à la sympathie des chrétiens, — comme il en avait d'abord eu l'intention, — a préféré renvoyer les congrégations elles-mêmes à leurs responsabilités touchant leur propre rénovation spirituelle et leur adaptation aux saines exigences de ce temps⁷.

Deux mauvaises solutions s'offriraient ici. Ce serait que les Frères enseignants pensent pouvoir tirer leur *aggiornamento* comme automatiquement soit de l'adoption de tâches tout à fait différentes de celles dont ils s'acquittaient jusqu'à maintenant, soit de l'adoption d'un genre de vie tout autre, par exemple clérical au lieu de laïc.

Or, observe avec raison le F. Michel SAUVAGE, "la **confirmation** conciliaire rappelle aux instituts et aux religieux laïcs que le salut n'est pas à chercher dans la voie des comparaisons et des mutations d'être, mais dans celle de la **valorisation qualitative** et adaptée, conformément à leur être propre, en communion de vie et d'action avec les autres membres de l'Église"⁸.

Est-il besoin de dire ici que cette "valorisation qualitative et adaptée" recherchée dans l'axe du charisme des Fondateurs, les Frères enseignants n'ont pas attendu le Concile pour y travailler. Il suffit, pour s'en convaincre, de les avoir vus à l'œuvre depuis surtout six ou sept ans.

Il y a chez eux une soif ardente d'approfondissement biblique et théologique, de vie évangélique et de participation liturgique; une volonté résolue d'*aggiornamento* des institutions sans publicité fanfaronne: qualité sans cesse plus exigeante du recrutement; profondeur croissante de la formation; style de vie commune plus marqué d'esprit fraternel, de spontanéité et de maturité affective; relations supérieurs-subordonnés plus imprégnées de liberté spirituelle; sain élargissement de l'information; création d'une légitime opinion publique au sein de la communauté; renouveau pédagogique et catéchétique; etc.

C'est un fait que le passé des Frères enseignants, chez nous, n'est pas connu. L'histoire de leurs longs et méritoires états de service reste au fond toujours à écrire. Aussi faut-il souhaiter qu'elle soit entreprise au plus tôt et menée selon des normes rigoureusement scientifiques. On est toutefois fondé, semble-t-il, à affirmer dès maintenant qu'en tout ce qui touche les Frères enseignants, — et quoi qu'il en soit de la beauté réelle, mais profondément cachée de l'œuvre qu'ils ont déjà accomplie, — "l'avenir, selon le mot de Teilhard de Chardin, est plus beau que tous les passés."

7. *Ibid.*, p. 315.

8. *Ibid.*, p. 340.

LES UNITÉS DE NÉGOCIATION ET LE C.C.R.O.

Gérard HÉBERT, S.J.

LE 4 DÉCEMBRE DERNIER, la Chambre des Communes adoptait, en première lecture, un projet de loi visant à amender la Loi fédérale sur les relations industrielles. Ce bill C-186 prévoit que le Conseil canadien des relations ouvrières, ou C.C.R.O., pourra déterminer des unités de négociation régionales en plus des unités nationales. Il prévoit aussi divers changements à la composition du Conseil en même temps que l'institution d'une section d'appel de ce même Conseil, devant laquelle on pourra réclamer une révision de toute décision relative au problème des unités régionales ou nationales.

D'autres aspects, moins fondamentaux, ne manquent cependant pas d'intérêt. Le projet de loi comporte la nomination d'un second vice-président, dont le ministre du Travail a dit qu'il serait de langue française. La possibilité de constituer plusieurs bancs et, pour ceux-ci, de siéger en n'importe quel endroit du pays, assurera, dans les opérations, une souplesse profitable à tous les Canadiens, mais davantage aux Canadiens français. L'amendement principal aura d'ailleurs le même effet, en permettant aux travailleurs du Québec, en tout ou en partie, de se regrouper dans des unités distinctes de la grande unité canadienne où ils risquent d'être noyés.

Pourquoi ce projet d'amendement ? Rien dans la loi n'oblige actuellement le Conseil à n'accepter que des unités nationales. Mais le Conseil lui-même a peu à peu établi une jurisprudence en ce sens. L'amendement que l'on propose en ce moment viserait à annuler l'effet de cette jurisprudence. Il n'obligerait pas le Conseil à fractionner les unités mais il lui en donnerait explicitement le pouvoir et l'autorisation. La seule présence d'une telle disposition dans une loi pèserait beaucoup dans les décisions du Conseil quand de tels problèmes lui seraient soumis.

La loi ne résoudrait pas complètement le problème puisque le Conseil devrait décider si l'unité de négociation, régionale ou nationale, réclamée par la partie syndicale, est propre à assurer une négociation collective bien ordonnée. Les cas différencieraient : les avantages et les inconvénients de la négociation sur une base régionale plutôt que nationale ne sont pas les mêmes s'il s'agit, disons, d'un service de transport aérien, d'une entreprise de camionnage, d'une banque ou d'un organisme de radio-diffusion.

Divers aspects importants du problème n'ont rien à voir avec le bilinguisme et le biculturalisme. La parité des salaires, qui se retrouve habituellement dans l'ensemble d'une même unité de négociation, pose toute la question des zones économiques. Celles-ci pourraient favoriser un certain fractionnement. Un autre critère doit entrer en ligne de compte, l'efficacité administrative : les entreprises ne souhaitent guère voir se multiplier les unités de négocia-

tion, parce que cela multiplie habituellement, dans la même mesure, les conventions collectives distinctes et les négociations séparées, avec tous les problèmes qu'elles entraînent.

Par contre, un principe de base de notre législation du travail est la liberté des travailleurs dans le choix de leur association. L'influence des facteurs ethnique et linguistique jouera ici fortement. Malgré les difficultés que cela peut comporter, il faut respecter, jusqu'à la limite du possible, ce principe du libre choix. Certaines exigences, d'un autre côté, peuvent, jusqu'à un certain point, en limiter l'exercice, comme dans le cas d'une entreprise qui requerrait une structure très intégrée. Le problème consiste alors à n'utiliser les privilèges qu'accorde la loi que pour défendre ses droits, non pour promouvoir des intérêts mesquins. L'employeur ne devra pas couvrir son inertie d'exigences administratives imaginaires, pas plus que le syndicat ne devra utiliser le fractionnement des unités pour pratiquer l'escalade des salaires.

Nous retrouvons ici un problème fondamental de la vie en société, l'inévitable équilibre toujours à poursuivre entre la plus grande liberté possible et la plus grande efficacité administrative, puisque celle-ci également est capitale pour toute la population et pour chacun de ses membres. La recherche de l'équité et de la justice sociale est toujours difficile. Il n'y a pas de solution magique.

Quant à ce qui touche au Conseil lui-même, c'est l'institution d'une section d'appel qui poserait la plus grande difficulté. L'introduction d'une telle clause étonne. La tendance, pour tous les conseils ou commissions de ce genre, est que leurs décisions soient finales et sans appel, parce qu'il s'agit toujours de conditions d'emploi et de travail, et que les intéressés ont besoin d'une réponse nette et définitive dans le plus bref délai possible. À partir du moment où l'on peut en appeler de telles décisions, l'incertitude règne, et les retards liés aux procédures d'appel peuvent être gravement préjudiciables aux employés en cause.

Pourquoi le projet de loi a-t-il introduit cette possibilité d'appel dans le cas d'unités de négociation fractionnées ? S'agirait-il d'un compromis ? Une des centrales syndicales, la Confédération des syndicats nationaux, a souvent souligné sa position difficile dans les cas de conflits inter-syndicaux, vu que trois des représentants ouvriers du Conseil viennent du Congrès du travail du Canada et un seul de la C.S.N. Le législateur aurait-il voulu donner satisfaction à la C.S.N. sans toucher à la structure actuelle du Conseil, puisqu'en accordant droit d'appel devant un banc du Conseil où siégeraient deux personnes représentant le public, il pourrait rétablir ainsi l'équilibre entre les deux centrales ? Était-ce la meilleure solution ? Plu-

sieurs semblent en douter. C'est au fond la nature même du Conseil qui est mise en cause. Les différentes lois canadiennes, tant fédérale que provinciales, ont opté pour des Conseils ou Commissions de relations de travail composés de représentants des parties, sous la présidence d'un juge qui remplit la fonction d'arbitre impartial. Nous pouvons très bien concevoir, comme aux États-Unis, un conseil complètement indépendant, dont les membres ne représenteraient proprement aucune des parties. Il paraît douteux, cependant, qu'un Conseil puisse fonctionner

d'une manière harmonieuse en voulant réunir les deux points de vue.

Quoi qu'il en soit des modifications que le Parlement pourra apporter au projet de loi, il sera intéressant d'observer comment, à propos d'un problème complexe impliquant des entreprises et des travailleurs répartis d'un océan à l'autre, on tentera de résoudre le difficile problème d'un immense pays vraiment bilingue et biculturel.

13 décembre 1967.

Quatre événements récents presque simultanés: les États Généraux, les propos du général de Gaulle, la conférence de Toronto et le Rapport Laurendeau-Dunton, posent la question cruciale:

Québec ou Canada français?

RICHARD ARÈS, S.J.

FIN NOVEMBRE et début de décembre, nous avons vécu des événements mémorables dont l'influence n'a pas fini de se faire sentir parmi nous. Tour à tour et presque coup sur coup, sont venus nous secouer et nous obliger à réfléchir sur l'avenir tant du Québec que du Canada les États Généraux du Canada français, les propos du général de Gaulle, la conférence de Toronto et le Rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme. Chacun de ces événements mériterait un long commentaire, voire un article. Il me faut, cependant, me borner à les considérer sous un seul aspect, l'aspect où ces événements posent aux Canadiens français la plus grave question qu'ils aient actuellement à résoudre: *doivent-ils choisir entre le Québec et le Canada français?*

Jusqu'ici nous avons vécu sur cette idée que le Québec ne constituait pas tout le Canada français, même s'il en était la tête, le centre premier, le foyer principal et le point d'appui. Mais il faut bien le constater: certains milieux québécois acceptent de plus en plus difficilement cette idée; pour eux, il est vain et chimérique de tenter de perpétuer en Amérique du Nord un Canada français, seul un Québec français est possible et possède quelques chances d'avenir. S'il en est ainsi, les Canadiens français doivent donc regrouper leurs efforts en vue de se bâtir au Québec une patrie bien à eux, une patrie aussi forte que possible d'où ils pourront ensuite venir en aide à leurs frères de la dispersion. En d'autres termes, mis en face de l'alternative, un nombre de plus en plus imposant de Franco-Québécois répondent: Québec.

Pareille option, on peut s'en douter, provoque chez les Franco-Canadiens étonnement et chagrin; ils se sentent du Canada français plus que du Québec et, pour eux, l'existence d'un Canada français est primordiale: c'est la vérité première sur laquelle s'appuie la foi en leur propre survivance. Ils ne conçoivent le Québec que dans le

Canada français — et donc dans le Canada tout court — et l'idée que le premier pourrait se retirer du second leur apparaît comme une démission et une trahison.

Tels sont les sentiments et les états psychologiques qui, de part et d'autre, vont en grande partie déterminer les réactions aux quatre grands événements qui viennent de se produire et qui ont trait à l'avenir du Québec, du Canada français et du Canada tout court.

Les États Généraux du Canada français

Cette question cruciale: Québec ou Canada français? aucun événement ne l'a posée d'une façon aussi dramatique que les États Généraux qui se sont tenus à Montréal à la fin de novembre 1967. Les organisateurs avaient voulu — contre le gré d'un certain nombre — qu'ils soient vraiment les États Généraux du CANADA français et non pas seulement ceux du QUÉBEC français. S'appuyant sur les données du recensement de 1961 (5,123,151 Canadiens s'y étaient déclarés de langue maternelle française, dont 4,269,689, soit 83.34 p.cent, vivant au Québec, et 863,462, soit 16.66 p.cent, habitant hors du Québec), ils avaient fixé à 17 p.cent la part des représentants des minorités françaises, ce qui donnait à ces dernières droit à 425 délégués et au Québec à environ 2,000.

De plus, les auteurs des documents de travail avaient reçu la directive de centrer ces documents, non sur une option particulière, mais sur les besoins et les aspirations de la nation canadienne-française dans son ensemble, en faisant évidemment une place spéciale au Québec. Au point de départ, nulle option, sauf celle de l'assimilation, n'était exclue; même l'option fédéraliste pouvait y être défendue, voire y triompher..., à condition de trouver des défenseurs en assez grand nombre pour la soutenir et l'imposer. Certains documents, enfin, posaient directe-

ment la question des rapports entre Canadiens français ou comportaient une partie consacrée exclusivement aux problèmes propres aux Franco-Canadiens des autres provinces.

La tendance qui s'est dégagée au cours des États Généraux est maintenant fait public. Entre le Québec et le Canada français, les délégués, à une immense majorité, ont opté pour le Québec, et pour un Québec doté d'une souveraineté aussi vaste et aussi haute que possible. Selon eux, le Québec doit en tout avoir priorité, car c'est par lui que passe le salut des minorités françaises; aussi ne faut-il pas, si le Canada français veut survivre, qu'il entrave le libre épanouissement de l'État du Québec.

On comprend que cette prise de position ait été plus ou moins bien reçue par les représentants franco-canadiens des autres provinces. Elle leur est apparue à la fois trop centrée sur un Québec à fortifier et pas assez soucieuse d'un Canada français à maintenir. À leurs yeux, le Québec est incapable, à lui seul, d'assurer leur survivance, et donc le maintien d'un Canada français; c'est là une œuvre qui doit être entreprise et menée en collaboration avec les divers gouvernements provinciaux et surtout avec le gouvernement central d'Ottawa. Encore faut-il que le Québec lui-même consente à collaborer, et donc à s'insérer à l'intérieur d'un Canada français dont il accepterait de n'être qu'une partie, fût-elle la plus importante et la plus vivante.

Ces deux attitudes se sont rencontrées et heurtées aux États Généraux. En vertu de la loi du nombre, il suffisait que les délégués québécois fassent bloc d'un côté ou de l'autre pour qu'aussitôt on obtienne une majorité. C'est ce qui s'est produit : en masse ils ont accordé leur préférence et leur vote au Québec. Certains, pour cela, les ont vertement critiqués, ont mis en doute leur caractère représentatif ainsi que la qualité des débats tenus à Montréal. Pour avoir assisté à ces débats quatre jours durant, je ne puis, pour ma part, que souscrire au jugement de M. Robert Stanfield, chef de l'opposition conservatrice à Ottawa :

Quelles que soient les réserves que l'on puisse formuler sur le caractère représentatif de la délégation qui y assistait, ou encore sur la formule de travail employée, il n'en reste pas moins que les délégués m'apparaissent avoir été des gens sérieux, qui ont voulu faire un travail sérieux. Dans les circonstances, je crois qu'il serait trop facile, et qu'il pourrait être même dangereux, de refuser de tenir compte des tendances qu'ils ont révélées, sous prétexte qu'elles ne rencontrent pas notre approbation. Je crois que nous avons dépassé le stage où nous pouvons espérer enrayner le progrès de ceux qui s'acheminent vers un Québec séparé en se contentant d'ignorer leur existence.

De tous les jugements portés par les hommes politiques sur les États Généraux, c'est sans contredit le plus intelligent en même temps que le plus objectif.

Les propos du général de Gaulle

Les États Généraux étaient à peine terminés à Montréal qu'à Paris, dans sa conférence de presse, le général de Gaulle reprenait la même question cruciale : Québec ou Canada français ? et lui donnait une réponse analogue. Après avoir expliqué les raisons de son cri à Montréal de "Vive le Québec libre...", le Général a insisté sur la

nécessité de régler au plus tôt le problème des Français du Canada. À une solution acceptable, deux conditions sont requises :

La première implique un changement complet quant à la structure canadienne telle qu'elle résulte actuellement de l'Acte octroyé il y a cent ans par la reine d'Angleterre et qui créa la fédération. Cela aboutira, à mon avis, forcément à l'avènement du Québec au rang d'un État souverain et maître de son existence nationale comme le sont, de par le monde, tant et tant d'autres peuples, tant et tant d'autres États qui ne sont pas si valables, ni même si peuplés que le Québec. Bien entendu, cet État du Québec aura librement et en égal à régler avec le reste du Canada les modalités de leur coopération pour maîtriser et pour exploiter une nature très difficile dans d'immenses étendues et aussi pour faire face à l'envahissement des États-Unis.

De ce texte il découle que, pour le général de Gaulle, la solution du problème canadien passe par trois étapes : 1. celle d'une refonte complète de la constitution canadienne, 2. celle de l'avènement du Québec au rang d'État souverain, 3. et celle d'une coopération à déterminer avec le reste du Canada sur le plan économique et dans le but de résister à l'influence américaine. Ainsi, dans ce paragraphe, le général de Gaulle met l'accent tellement sur le Québec, et sur un Québec souverain, qu'il semble ignorer l'existence ou la possibilité d'un Canada français. Il va cependant se reprendre un peu plus loin, car, à la suite de son voyage au Québec, des Acadiens lui ont écrit pour lui rappeler qu'ils existent et qu'eux aussi sont d'origine et de culture françaises. D'où le passage qui suit :

A cette œuvre (de solidarité française) devront d'ailleurs participer, dans des conditions qui seront à déterminer tous les Français du Canada qui ne résident pas au Québec et qui sont un million et demi. Je pense en particulier à ces deux cent cinquante mille Acadiens qui sont implantés au Nouveau-Brunswick et qui ont gardé eux aussi à la France, à sa langue, à son âme, une émouvante fidélité.

Si ces paroles n'excluent pas l'existence d'un Canada français, elles sont loin, cependant, d'en être la reconnaissance officielle. Le principal point d'intérêt du général de Gaulle, c'est le Québec, et, à cet égard, son attitude ressemble fort à celle que venaient d'adopter les États Généraux à Montréal.

La conférence de Toronto

Le jour même où le général de Gaulle tenait ces propos en faveur d'un Québec souverain, s'ouvrait à Toronto la conférence sur la Confédération de demain. De caractère interprovincial, formée de délégués venus des dix provinces canadiennes, elle fut dominée par le problème de l'avenir du Canada, ce qui l'amena à considérer avec une certaine sympathie la survivance d'un Canada français, mais elle n'osa s'attaquer directement au problème de l'avenir même du Québec. En d'autres termes, entre le Canada français et le Québec, elle a opté carrément pour le premier, et cela d'abord et surtout par désir de préserver l'unité canadienne.

Même M. Daniel Johnson, premier ministre du Québec, a cru bon de faire porter le gros de ses revendications en faveur du Canada français plutôt qu'en faveur du Québec. Il s'est déclaré Canadien et s'est prononcé pour un Canada qui soit officiellement composé non seulement de dix provinces mais aussi de deux communautés linguistiques et culturelles, c'est-à-dire "de deux nations au sens sociologique du terme". Le Canada à dix, a-t-il

déclaré, existe et doit demeurer, mais le Canada à deux est encore à inventer. Les Canadiens français, a-t-il poursuivi, veulent être eux-mêmes et se développer comme peuple au Québec et dans les autres régions du Canada; obtenir pour les Canadiens français un statut d'égalité au sein de la fédération canadienne, voilà le mandat que son gouvernement a reçu aux dernières élections.

Quant au Québec lui-même, a continué M. Johnson, il se trouve dans une situation tout à fait particulière comme principal foyer et point d'appui du Canada français... (mais il) n'est pas à lui seul tout le Canada français. Il n'a pas juridiquement la charge des groupes français établis en dehors de son territoire. Pourtant, son gouvernement est seul à pouvoir parler au nom d'une majorité française. Car c'est seulement au Québec que les Canadiens français ont la force politique que confère la prépondérance numérique... Il y a donc un rôle que seul le Québec peut jouer pour assurer l'égalité de la nation canadienne-française. C'est pourquoi il a besoin de pouvoirs accrus...

En somme, M. Johnson présente le cas du Québec non pas tant en lui-même que dans ses rapports avec celui du Canada français; c'est parce qu'il est le principal foyer et le point d'appui du Canada français, parce que son gouvernement est le seul à pouvoir parler au nom d'une majorité française, parce qu'il a un rôle unique à jouer pour assurer l'égalité de la nation canadienne-française, c'est pour toutes ces raisons que le Québec a besoin de pouvoirs accrus. Le Québec apparaît ainsi comme étant non seulement à l'intérieur mais au service du Canada français, et en définitive du Canada. C'est là exactement la position que la plupart des délégués des minorités françaises sont venus défendre aux États Généraux de Montréal.

Le rapport Laurendeau-Dunton

On retrouve aussi la même position dans le premier volume du rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. Organisme fédéral, instituée pour répondre aux plaintes croissantes des Canadiens français et ayant reçu pour mandat principal de "recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée", cette Commission, à l'alternative: Québec ou Canada français? ne pouvait évidemment pas répondre autre chose que Canada français. Non pas qu'elle minimise le rôle du Québec, mais ce rôle, elle le conçoit, à l'instar de M. Johnson à Toronto, au service du Canada français, et donc du Canada en général. Voici ce qu'elle dit à ce propos:

Le rôle des Québécois dans la vie française au Canada devra être reconnu bien plus qu'il ne l'est dans la pratique, aujourd'hui... Ils peuvent d'abord exercer chez eux une influence prépondérante; il leur est en outre possible de se faire entendre par le reste du pays, notamment au Parlement fédéral, et ainsi de participer avec vigueur à la vie du Canada... Le problème peut donc se formuler ainsi: comment intégrer le Québec nouveau dans le Canada d'aujourd'hui, sans restreindre l'élan québécois mais aussi sans risquer l'éclatement du pays.

Il résulte de cet ensemble de faits un *leadership* québécois pour la promotion de la langue et de la culture françaises au Canada, quelle que soit la solution politique qui l'emporte en définitive. Cela résulte non des idéologies ou d'un quelconque messianisme, mais de la nature des choses. Dans ce sens, il est évident et indiscutable que Québec n'est pas "une province comme les autres" (nos 89-90).

Il n'en reste pas moins que la solution proposée par la commission Laurendeau-Dunton vise à renforcer plus le Canada français que le Québec et qu'elle tend même à rendre quasi impossible à l'avenir une identification complète du Québec au Canada français. Partant du fait que 95 p.cent de tous les Canadiens de langue française résident dans le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, la Commission propose que ces trois provinces deviennent officiellement bilingues (le Québec l'est déjà) et forment désormais le noyau central d'un grand Canada français à constituer, ce qui, aux yeux des commissaires, aura pour résultat de sortir la province de Québec de sa solitude en associant davantage sa vie française à celle de ses deux voisines et, du même coup, d'assurer à l'unité canadienne une base plus large et plus solide.

Le projet est grandiose et certainement à l'avantage du Canada français et du Canada tout court, d'autant plus que le renforce la recommandation visant à créer des districts bilingues par tout le pays là où la minorité officielle est assez nombreuse pour justifier une telle création. Présenté il y a vingt ans, voire il y a dix ans, pareil projet aurait au Québec suscité de l'enthousiasme et probablement empêché la naissance du mouvement indépendantiste. Maintenant que ce mouvement existe, qu'il a pris de l'élan et de l'ampleur, il serait surprenant qu'il se laisse distraire de ses objectifs purement québécois par le mirage ou par l'idéal d'un grand Canada français à construire. Bon gré mal gré, il faut désormais se rendre à l'évidence et admettre que l'on est en face de deux problèmes distincts: celui du Canada français et celui du Québec, et qu'une solution satisfaisante au premier n'en est pas nécessairement une applicable au second. Celle que la commission Laurendeau-Dunton vient de présenter peut encore, à condition d'être au plus tôt mise en pratique, sauver le Canada français et le Canada, elle ne saurait suffire à faire tomber les fiévreuses aspirations à plus de liberté qui secouent actuellement le Québec. À ce second problème la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme devra offrir aussi une solution dans ses prochains volumes.

*

Québec ou Canada français? Encore une fois, c'est la question cruciale, celle qui se pose actuellement et va se poser avec une acuité croissante aux Canadiens français. Déjà elle les oblige à prendre parti, déjà elle les divise: les États Généraux et le général de Gaulle ont donné leur préférence au Québec, Daniel Johnson à Toronto et la Commission Laurendeau-Dunton dans son premier volume ont opté pour le Canada français. Une synthèse Québec-Canada français est-elle encore possible? Avant de répondre par la négative, il faut attendre la publication des prochains volumes de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. En termes très justes, elle a défini le problème: "Comment intégrer le Québec nouveau dans le Canada d'aujourd'hui, sans restreindre l'élan québécois, mais aussi sans risquer l'éclatement du pays." Reste à lui donner une solution acceptable à la fois au Québec et au Canada français; si elle y parvient, elle aura répondu à ce qui est devenu pour les Canadiens français la question du siècle.

Le regroupement de nos commissions scolaires

ALBERT PLANTE, S.J.

LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES CATHOLIQUES DU QUÉBEC a tenu son congrès annuel à Montréal, du 22 au 25 novembre. C'était le congrès du vingtième anniversaire. Pour plusieurs raisons, un thème s'imposait avec une force particulière: "Le regroupement scolaire". Le nombre des inscriptions a battu tous les records: 2,100.

Dès l'ouverture, il fut facile de prévoir, par certaines expressions, que ces trois jours allaient être extrêmement importants pour l'avenir des commissions scolaires. *Minute de vérité, Nous sommes à un carrefour, Le présent congrès fera époque dans l'histoire de notre système d'éducation et même de toute la population du Québec*, autant d'affirmations qui manifestaient à la fois de l'inquiétude et du dynamisme. De l'inquiétude, à cause de certaines déclarations, extérieures au groupe, sur la nécessité des commissions scolaires; du dynamisme, par suite d'une volonté bien arrêtée, chez elles, de continuer à servir la population. M. Maurice Lavalée, président de la Fédération, affirmait dans sa déclaration d'ouverture: "Nous ne serons jamais de simples témoins, nous devons être très actifs dans l'organisation scolaire de nos territoires respectifs et très vigilants quant à l'évolution des choses dans notre monde de l'éducation". Un peu plus tôt, il avait manifesté aux délégués son espérance de les voir s'entendre pour donner à leur Fédération le mandat, sinon unanime du moins fortement majoritaire, de continuer avec fermeté l'opération-regroupement mise en marche depuis le congrès de 1966.

Le climat actuel

Le thème fut présenté par M. Gilles Tremblay, président du Comité provincial du regroupement, formé par la Fédération. D'après lui, une série d'évé-

nements ont fait naître un climat qui a suscité le désir d'une étude et d'une action sur le statut des commissions scolaires. Voici ces événements: les recommandations du Rapport Parent sur le remplacement, par des comités scolaires, des commissions scolaires locales de niveau élémentaire; l'attitude de la Corporation des Enseignants du Québec, à l'occasion du conflit qui aboutit au bill 25; les déclarations des présidents de l'Association des Directeurs généraux des écoles et de la Fédération des Principaux du Québec, se déclarant tous deux en faveur de la disparition des commissions scolaires; la façon d'agir de plusieurs commissions scolaires, qui, en attendant une loi pour le regroupement, font appel de plus en plus, entre-temps, aux services des commissions scolaires régionales; le récent rapport du Conseil supérieur de l'Éducation, reprenant à son compte les recommandations du Rapport Parent; le comportement des fonctionnaires, et même de certains sous-ministres, du ministère de l'Éducation qui, "depuis longtemps, considèrent les commissions scolaires comme disparues du champ de l'éducation..."; les déclarations de l'Union des Municipalités et celles de Ministres relativement au champ de l'impôt foncier; le caractère de plus en plus directif des normes administratives du ministère de l'Éducation; enfin, l'évolution du monde de l'éducation "avec la pédagogie nouvelle, le Règlement no 1 et la participation des parents et des enseignants à l'atelier pédagogique...".

Le pari à gagner

Comme on le voit, les commissions scolaires ont un véritable pari à gagner. Ou elles fournissent, par un regroupement simplement mineur des 1300 commissions scolaires élémentaires, des arguments à ceux qui sont convaincus que des commissions scolaires trop

nombreuses sont incapables de collaborer efficacement à la solution des nombreux problèmes d'éducation, administratifs et pédagogiques; ou, prenant vigoureusement en mains leur propre destinée, elles procèdent, avec maîtrise et célérité, à un regroupement majeur pour que les commissions scolaires, sensiblement réduites, soient dirigées par des commissaires vraiment qualifiés, capables d'assurer le triple rôle d'animation, de consultation et de représentation. C'est bien là le désir profond de la Fédération. On n'aurait pas une juste idée de la réalité si on croyait que le lancement de l'opération-regroupement est due uniquement, chez elle, aux prises de positions et aux pressions venues de l'extérieur. Il y a un phénomène beaucoup plus vital: la vue nette, par la Fédération et par tous les commissaires sérieux, que le fractionnement actuel est clairement opposé au progrès de l'éducation, donc au bien de l'enfant. À cette conviction s'ajoute cette autre que la commission scolaire a encore un rôle important à jouer au Québec. Ce rôle, le président de la Fédération le décrit ainsi:

Lieu de rencontre par excellence, la commission scolaire devra refléter véritablement l'esprit et les besoins du milieu qui la mandate. Elle saura mettre en place, pour le plus grand bien de la population de son territoire, les nouvelles formules créées pour l'ensemble de la province. Elle réclamera, pour son coin de pays, les applications spéciales qui conviennent dans sa collectivité. Elle assumera la représentation efficace de la mentalité et des aspirations des citoyens dont elle est le chargé d'affaires.

(*La Revue scolaire*, novembre 1967, p. 5.)

La Fédération reçoit un mandat clair

Au cours de la journée du 23 novembre, les participants se réunirent en ateliers de travail selon les dix-sept zones des diverses Associations de Commissions scolaires. Avant leurs échanges de vues, ils avaient entendu deux exposés: "Aspects pédagogiques

du regroupement", par M. Richard Joly, président de la commission scolaire de North Hatley depuis plusieurs années et secrétaire général de l'Université de Sherbrooke; "Aspects administratifs du regroupement", par M. André Gagnon, président de la Commission des Écoles catholiques de Montréal.

La synthèse des travaux fut présentée le lendemain. Après la lecture du texte résumant les délibérations, on proposa aux délégués une résolution en quatre points qui accordait le feu vert à la Fédération. Cette résolution constituait vraiment le point tournant du congrès. La Fédération souhaitait la voir adopter à une forte majorité afin de recevoir un mandat explicite qui ne laisserait de doute à personne. On aimera connaître cette résolution. Elle demandait que:

- 1 — La Fédération des Commissions scolaires catholiques intensifie la phase-action et réalise le regroupement des commissions scolaires;
- 2 — que la Fédération mette à la disposition des Associations de Commissions scolaires les outils nécessaires favorisant la réalisation d'un regroupement rationnel dans chacune des zones de la Fédération;
- 3 — que la Fédération des Commissions scolaires catholiques continue le dialogue avec le ministère de l'Éducation pour permettre l'acceptation des demandes de regroupement;
- 4 — que cette résolution constitue un mandat précis d'action pour la Fédération.

Les interventions des délégués furent nombreuses. Chacune d'elles faisait voir un aspect du problème et saisir le pouls de l'assemblée. Les interventions allaient bon train et la réunion durait depuis déjà plus de deux heures quand un délégué dérida et stimula une assistance déjà substantiellement favorable à la proposition en déclarant avec fermeté: "Tout le monde veut aller au ciel, mais personne ne veut mourir. Si nous ne voulons pas subir le même sort que les commissions scolaires de l'Ontario, il nous faut forger nous-mêmes notre arme en nous regroupant. Je propose donc que la résolution soit adoptée et qu'on fasse pleine confiance à la Fédération." Sa proposition fut aussitôt appuyée et votée à une très forte majorité. C'était presque l'unanimité, car il n'y eut que onze dissensions sur un total de quelque 900 délégués officiels.

Tout au long de l'après-midi, les représentants de la Fédération avaient pris soin de souligner qu'on éviterait les formules rigides en procédant au regroupement. M. Richard Joly, invité à parler, approuva entièrement cette souplesse. "Pas plus que le Règlement no 1, le regroupement n'a valeur de sacrement. Il importe de faire appel à l'imagination et à l'initiative". Observation dans la même veine que son exposé qui avait manifesté un grand souci des valeurs fondamentales. Retenons-en deux passages. Le premier, sur le but principal de la souplesse: "Cet esprit de souplesse doit nous inspirer dans la recherche des solutions qui, chacun selon nos milieux respectifs, doivent nous conduire sans doute à la plus grande efficacité administrative, mais d'abord au plus parfait épanouissement de chacun des enfants dont nous avons la responsabilité." Le second, sur l'importance de respecter le milieu: "Permettez-moi d'espérer que les artisans du regroupement, qu'on les trouve du côté des commissions ou du côté du Ministère, auront toujours comme premier souci d'établir une coordination qui soit avant tout l'épanouissement des caractéristiques locales ou individuelles."

De 1,300 à 300 ou 400

Il y aura sûrement, chez les commissions scolaires, grande activité durant les prochains mois et d'ici deux à trois ans. On estime que les deux tiers au moins des 1,300 commissions scolaires élémentaires sont appelées à disparaître dans l'opération-regroupement. Il en resterait de 300 à 400. Et ce nombre pourrait encore diminuer.

Au cours de la réunion plénière consacrée à la synthèse des travaux, un commissaire insista sur le fait que les commissaires étaient eux-mêmes des parents. D'où son désir qu'on emploie largement l'expression: *commissaires-parents*. "Cette expression aurait dû être utilisée une vingtaine de fois au banquet, en présence du ministre de l'Éducation."

Le discours du ministre de l'Éducation

Le traditionnel banquet, auquel sont invités régulièrement des représentants de tous les groupes consacrés à l'édu-

cation, ne manquait pas d'avoir, cette année, un cachet particulier, le nouveau ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal, y faisant sa première apparition publique. Ceux qui auraient pu croire que M. Cardinal se prononcerait catégoriquement sur le thème du congrès furent désappointés. Ils nourrissaient une illusion. Il était à prévoir, comme le remarqua modestement M. Cardinal, que le nouveau ministre, en fonction depuis seulement un peu plus de trois semaines, se contenterait, à l'occasion d'un premier contact avec les commissaires d'écoles, de déclarations plutôt générales. Ces déclarations n'en demeurèrent pas moins susceptibles de déterminer des orientations valables. Retenons trois de ses affirmations: "une formule moins parfaite peut être plus réaliste; il importe d'arriver à une unité convenable dans un délai raisonnable, c'est-à-dire court; la sagesse et la prudence ne consistent pas à ne rien faire, mais bien à agir en prenant toutes les précautions nécessaires."

Clinique scolaire

Le dernier avant-midi fut consacré à une clinique scolaire, avec la participation des sous-ministres et de plusieurs autres hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation. Cette rencontre est devenue une coutume à la fin des congrès de la Fédération. Coutume bienfaisante, et pour les fonctionnaires et pour les commissaires, les échanges de vues étant à la fois concrets et francs.

Conclusion

On a souligné plus haut que certaines expressions frappantes avaient annoncé, dès le début, l'importance inaccoutumée de ce vingtième congrès. Cette importance lui vint-elle uniquement du thème? Ne jaillit-elle pas aussi du cœur même du vaste domaine de l'éducation, qui a connu chez nous des transformations profondes au cours des dernières années?

On ne peut s'empêcher d'éprouver intensément l'importance et la complexité des problèmes de l'éducation en assistant à la projection du film en couleurs "l'École nouvelle" sur le Règlement no 1. Ce film bien réussi, produit par la Fédération, fut montré deux fois pendant le congrès, le soir de l'ouver-

ture et le samedi avant-midi, juste avant la clinique scolaire à laquelle il servit en quelque sorte de toile de fond. Le film a quelque chose de fascinant, car il met nettement en lumière la valeur de l'école pour l'enfant et les moyens multiples que tous les responsables de l'éducation entendent prendre pour donner tout son sens à cette valeur. Cependant, on ne peut s'empêcher aussi de penser, au fond de soi-même, qu'il

y a en cause tant de facteurs que l'idéal proposé ne sera pas facile à atteindre dans tous les milieux. C'est la réflexion que me faisaient, après la première, un commissaire et sa femme, parents de sept enfants; une dame commissaire d'expérience corroborait leur témoignage.

Affirmer que l'idéal est difficile à atteindre, ce n'est pas démissionner. C'est simplement reconnaître que le

souci d'efficacité et de productivité doit s'allier à un continuel souci de l'humain, selon la remarque d'un commissaire au cours de la clinique scolaire. C'est aussi rappeler que seul un effort concerté rendra possible de relever l'indiscutable défi d'une éducation vraiment adaptée aux besoins de tous.

Les commissaires, regroupés, entendent faire leur part. Peut-on les en blâmer ?

Message à l'Afrique

À la demande des délégués africains au synode des évêques, Paul VI adressait, le 31 octobre, un message à l'Afrique, "un message d'optimisme et d'espoir", selon l'expression même d'un grand journal de Dakar. On y trouve une sorte de prolongement de l'encyclique sur "le développement des peuples" (26 mars 1967), des applications aux pays africains, un vibrant appel à la coopération de tous aux tâches présentes.

Impossible de résumer en quelques lignes un document si riche, où il est tour à tour question des antiques gloires chrétiennes, du respect des autres églises chrétiennes et de l'Islam, des valeurs traditionnelles, de la discrimination raciale, des problèmes multiples posés par l'indépendance et le développement des divers pays, des responsabilités qui incombent aux diverses catégories de personnes... Contentons-nous de souligner quelques caractéristiques de ce message: son réalisme, son harmonie entre la tradition et le progrès, son sens des responsabilités.

Paul VI fait preuve d'une remarquable connaissance de l'Afrique et d'un sens pratique non moins grand. Sans taire les violences et les désordres qui ont lieu en certaines régions, le Pape reconnaît le fait de l'indépendance politique. Tous les problèmes ne sont pas réglés pour autant. L'Afrique en pleine évolution reste fragile. Il s'agit maintenant d'organiser, de

consolider, de faire participer tout le monde au développement économique et social... Tous les chrétiens, tous les croyants, toutes les bonnes volontés, sans aucune distinction, doivent coopérer dans la recherche du bien commun. Le Pape n'ignore pas les troubles qui déchirent certains États. Il a conscience des dangers que peut comporter l'aide extérieure. Raison de plus pour travailler ensemble dans le respect mutuel, le dialogue, la collaboration fraternelle. Si "le développement est un problème urgent et de dimension mondiale", il faut les moyens voulus et les compétences techniques pour le réaliser. En Afrique, deux objectifs fondamentaux sont l'alphabétisation et la modernisation de l'agriculture. On peut souhaiter "la création du Fonds mondial, qui serait l'expression et l'instrument de la collaboration mondiale", mais les peuples doivent "devenir eux-mêmes les artisans de leur destin".

L'Afrique a ses valeurs traditionnelles: vision spirituelle de la vie, sens de la personne, de la famille, de la vie communautaire... L'Église y voit "la base providentielle pour la transmission du Message évangélique et pour la construction de la nouvelle société dans le Christ"; encore faut-il que la signification et l'expression en soient renouvelées au contact du christianisme et de la civilisation moderne. La fidélité aux traditions ne signifie pas stagnation et refus du progrès, mais

choix des vraies valeurs et poursuite des vrais biens. Ainsi les nouvelles formes de vie jailliront de tout ce que l'ancien et le nouveau offrent de bon et les jeunes générations auront "un patrimoine d'une valeur approuvée et toujours actuelle".

Il y a tant à faire dans la construction de l'Afrique nouvelle, que toutes les forces sont requises, aussi bien celles des instituts missionnaires et des étrangers que celle des autochtones... Aux responsables de prendre conscience de leurs obligations, chacun dans sa sphère d'action. L'Église et l'Afrique lancent un appel pressant à l'unité, à la coopération, à l'amour fraternel... Le salut du Christ retentit toujours, comme une bénédiction: "Que la paix soit au milieu de vous !"

Que ce message d'optimisme et d'espoir aille droit au cœur des Africains, qu'ils y découvrent les encouragements providentiels, cela va de soi. Les Canadiens, eux, y verront-ils une invitation du Seigneur à pousser au large, vers ce continent africain où tant de belles tâches les attendent ? Comment ne pas le souhaiter ?

Jean BOUCHARD, S.J.
Directeur du
Centre d'Étude et
de Coopération Internationale

1961 est, rue Rachel,
Montréal 34.

L'AVILISSEMENT DE LA FEMME

Claire CAMPBELL *

"Nous sommes attristé à la pensée de toutes ces manifestations de la vie moderne où la femme apparaît comme déchue de la noblesse spirituelle et morale que lui avaient valu l'amélioration des mœurs et son élévation à la vocation chrétienne, comme abaissée au niveau de l'indifférence morale et, souvent même, de la licence païenne."

PAUL VI

LES JOURNAUX nous apprenaient récemment que le cinéaste suédois Vilgot Sjoeman, élève du célèbre Ingmar Bergman, avait réussi un film dans lequel l'acte sexuel était exhibé et que ce film avait été autorisé par la censure de Suède. Cette nouvelle m'a complètement chavirée ! A travers les mots banals je percevais un esclavage totalement avilissant pour la femme. Je fus plongée dans un abîme indescriptible. Mais qu'est-ce qu'on est à faire au corps et à l'âme de la femme ? N'est-il pas pitoyable et tragique de la voir devenue esclave de l'exploitation capitaliste de l'érotisme ? Où allons-nous ? Est-ce le commencement de la désintégration de la femme ? Est-ce la décadence de notre humanité ?

"Il n'y a plus désormais ni bien ni mal et personne ne m'en impose, puisque je suis un homme". Cette vanterie d'Oreste en face de Jupiter, dans *les Mouches* de Jean-Paul Sartre, résume l'émancipation de l'homme moderne. Dostoïevsky a écrit que les hommes, un jour, diraient qu'il n'y a point de crime, point de péché, point de faute, qu'il n'y a que la faim ; ils viendraient crier et quémander à nos pieds : "donnez-nous du pain". Plus rien ne comptera que l'économique.

Un moment je fus perdue dans le labyrinthe d'idées que suscitaient en moi tant de belles choses que j'avais lues sur la femme, l'attribution à leurs auteurs me semblant peu importante.

"La femme n'a-t-elle pas sa manière à elle de vivre, de réfléchir, de sentir et d'aimer ? Parce qu'elle donne la vie, parce qu'elle participe aux grands cycles de la nature, son être est fragile. De cette fragilité qui rend la femme intuitive, réceptive. Et si, fidèle à elle-même, à sa nature profonde, elle intensifie son attention au monde, si elle est libre de toute mesqui-

nerie, de toute vulgarité, si elle vit et n'est pas "vécue", elle atteint une infinie profondeur. Elle donne alors au monde la tendresse, elle donne à l'homme des racines et la fidélité. La féminité n'est décidément pas un jeu. Elle n'est pas féline. Elle est délicatesse, grâce, profondeur ; elle est charme et tendresse ; elle est force et abandon."

"La vocation de la femme est enracinée dans son être et dans sa nature. Elle est faite pour recevoir l'amour et donner la vie, dans sa chair, dans son cœur, dans son esprit, dans son âme même où tout s'unifie".

"Plus une femme est femme plus elle est sainte".

"La femme vit par son cœur et dans son cœur, portant ses tendresses avec elle partout où elle se trouve".

"Tu es comme une lampe allumée et là où tu es, il fait clair".

"Tout ce qu'elle accueille au plus profond d'elle-même, dans l'amour, l'amitié, l'affection, elle le fait mûrir, elle lui donne le meilleur de sa vie. Et c'est ainsi qu'elle est la mère des vivants".

"Les bouleversements des mœurs et des conditions d'existence n'y font rien ; pour le meilleur et pour le pire, vous restez filles d'Eve. Eve adorable et terrible, capable d'arracher l'homme à sa solitude, de lui donner un centre, un amour, une famille, mais aussi de l'arracher à lui-même, de le projeter tour à tour dans la lumière du grand amour ou dans la nuit du vice et de la tentation. Ce n'est pas la femme qui mène le monde ; à tous les postes de commande on trouve des hommes. Mais ce sont les femmes qui mènent les hommes et qui, en dernier ressort, font de la terre, à leur gré, une maison ou un taudis".

"Cette âme dont le monde a besoin pour s'équilibrer, tirer partie de ses merveilleuses richesses, c'est la vôtre, c'est la mienne, c'est celle de toutes les femmes. Vous le savez bien, c'est à nous aussi que Dieu a donné le monde à construire, en lui apportant notre "génie personnel", le sens de l'humain, du spirituel, de la valeur individuelle de chaque être".

"Dans le grand drame du monde actuel, écartelé semble-t-il entre le matériel et le spirituel, peut-être est-ce l'heure de la femme qui sonne à la grande horloge du destin. Elle doit maintenir l'idéal, la foi dans les valeurs spirituelles, la bonté, l'amour ; entretenir en elle et par elle cette grande faim de l'espérance chrétienne et du secours rédempteur de Dieu".

"Si les femmes ont produit si peu d'œuvres valables tout au long des siècles, n'est-ce pas simplement parce que toutes leurs facultés créatrices ont été requises par l'élaboration de cette œuvre obscure : un homme ?"

Revenant à cette nouvelle de Suède, je me suis demandée si cette belle créature de Dieu retournait dans les ténèbres. Est-ce le néant qui désormais la guettera puisqu'elle semble avoir perdu toute dignité féminine ? Nul ne peut renoncer à sa dignité de personne comme nul ne peut s'enlever la vie. Quelle ironie ! Jamais dans notre histoire n'a-t-on autant parlé de la liberté de la femme, et la voici, sur un écran de cinéma, esclave dans la plus grande force du mot ! Simone de Beauvoir affirmait qu'il y a dix mille façons de vivre sa condition de femme. Le cinéaste Sjoeman y aide-t-il la femme, peut-on se demander avec angoisse ?

La romancière de renom Han Suyin disait cette année que l'émancipation de la femme était loin d'être accomplie. Corollairement, le philosophe hédoniste de renom "Playboy", Hugh Hefner, disait avoir beaucoup contribué à l'émancipation de la femme en Amérique. Or, on n'a qu'à faire une étude très superficielle de certaines revues féminines à grand tirage et de nombreux films pour s'apercevoir des conséquences désastreuses de cette émancipation devenue quasi incontrôlable. Quelle douloureuse constatation pour ceux qui, comme Baudelaire, croient encore que "la femme projette la lumière" !

La femme, source mystérieuse de la vie, génie de l'amour, est faite pour aimer, pour recevoir l'amour. Et la voici sur un écran de cinéma, victime de sa hantise pour la liberté, se dégradant aux yeux du monde. Un autre brouillard s'est abaissé sur elle ; le

* Mère de famille.

temps s'assombrit davantage. Quel drame pour l'humanité ! Un des censeurs suédois a osé dire : "Ce film est profondément moral et je le crois plein de sens. Il démontre à nos jeunes l'importance de la protestation. C'est aussi un film qui allie l'unité de l'art à l'engagement moral". Quels propos ! Quels étranges désirs ! Et quel climat de sensualité et de cynisme ! Tout l'étalage de la pure sensualité.

La fusion des corps sur un écran de cinéma ! Comment y reconnaître le sens sublime de cet acte qui doit être la communion de deux personnes, corps et âme, chair et esprit, communication de tout soi-même à l'autre dans le respect de la personne et de l'amour qu'il exprime ? L'intimité est une composante essentielle de l'amour. Comment ne pas être profondément bouleversé lorsqu'on sait que cet acte doit transcender tout ce qu'il y a d'érotique et devenir un renouvellement, une transformation des personnes ? Et que devient alors le secret le plus intime de notre humanité, cette force créatrice où elle découvre sa grandeur, quand deux corps impudemment se fusionnent sur un écran ? Thomas Merton écrit : "Le malheur de l'homme semble avoir grandi dans la mesure même où il domine le monde". La femme moderne est-elle donc devenue la victime d'une illusion ? En est-elle à tuer l'amour comme le fit Jean-Paul Sartre dans ses relations aberrantes avec Simone de Beauvoir ? Celle-ci a écrit : "Une femme qui se dépense, qui a des responsabilités, qui connaît l'âpreté de la lutte contre les résistances du monde, a besoin, comme le mâle, non seulement d'assouvir ses désirs physiques mais de connaître la détente, la diversion qu'apportent d'heureuses aventures sexuelles". (*"Le deuxième Sexe"*).

N'est-il pas paradoxal qu'on prétende travailler à la promotion de la femme quand on travaille à la détruire ? Comment parler de la liberté de la femme et non de son avilissement quand on l'exhibe sur un écran complètement dénuée de sa dignité féminine et qu'en certains pays "avancés", au Japon, par exemple, on fait réclame à l'avortement thérapeutique dans les gares, aux arrêts d'autobus et même sur les poteaux du téléphone (*Scarboro Missions*, Nov. 1967). Simone de Beauvoir dit de l'avortement : "C'est un phénomène si

répandu qu'il faut le considérer comme un des risques normaux impliqués par la condition féminine". (*Ibid*).

"Le principe du mariage est obscène parce qu'il transforme en droits et en devoirs un échange qui doit être fondé sur un élan spontané... Réclamer de deux époux liés par des intérêts pratiques, sociaux et moraux, que, tout au long de leur vie, ils se dispensent la volupé est une pure absurdité".

Quel être grotesque deviendrait la femme et quel portrait haineux elle projetterait d'elle-même si les idées de Simone de Beauvoir prenaient forme ! On s'amuse à relever certaines paroles de saint Thomas d'Aquin sur la femme. Eh bien, Simone de Beauvoir et des femmes écrivains (même de notre milieu) nous étalent de la femme une image affreuse, pour ne pas dire terrifiante... !

Le docteur Karl Stern, psychiatre et écrivain de renom, écrit dans son livre *Flight from Woman* :

"Aucun des vieux textes les plus misogynistes n'impliquent un aussi complet avilissement de la femme que *Le deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir. ("notre bible" pourtant, nous ont dit des femmes de chez-nous dans *Châtelaine*, avril 1964). Ce qui commença dans le féminisme par un mouvement de libération finira forcément par un esclavage pire que le premier".

Ce nouvel esclavage n'a-t-il pas commencé ? La femme aujourd'hui semble vivre dans un état qui frise l'hystérie. Elle se laisse engouffrer dans le tourbillon des fausses idées préconisées par les revues populaires et autres "media". Elle montre de toute manière qu'elle est dépassée par les réalités de l'existence.

La mode, par exemple, reflète son inquiétude très profonde. Si vraiment la mode a des rapports avec la vie physique, morale et sociale de chaque époque, on peut aujourd'hui se poser bien des questions. La femme "moderne" suit scrupuleusement la mode laquelle, dit-on, est un indice de la nouvelle liberté de la femme ! Or, de Rudi Gernreich et Geoffrey Beene des États-Unis à Michel de Lacour de France, une gamme infinie de variations frénétiques dénotent chez un grand nombre de couturiers l'absence totale de respect pour la dignité de la femme. A voir leurs créations, on peut se demander où est l'art dans le vêtement ! On s'amuse à l'habiller ou à la déshabiller, à la pré-

senter comme une petite fille toute naïve ou une gamine ou une femme fatale. Des bottes de hussard à la minijupe ! La mode devient de plus en plus ridicule ; par moments on peut se demander si le goût propre à la femme dans la façon de se vêtir va s'éteindre. Geoffrey Beene disait récemment : "Ça m'est bien égal, mes clientes. Tout ce que je veux c'est de m'amuser" (*Time Magazine*, Dec. 1/ 67).

Et que dire de la réclame qui exhibe le corps de la femme pour des annonces stupides. Pas la peine d'en dresser la liste ; les enfants de l'école primaire la connaissent mieux que les dates importantes de l'histoire du Canada. Des revues et des journaux à tendances pornographiques sont là-dessus en concurrence. Ce corps, qui a inspiré Rubens, Renoir et tant d'autres, sert de thèmes malsains et toujours de mauvais goût à des "professionnels" sans scrupules. Leurs photos provoquantes font les délices pernicieuses de jeunes et de moins jeunes. La vague montante d'imprimés malsains nous inonde.

Les cinéastes à leur tour emploient leurs talents de plus en plus à des films qui déshumanisent. Des scènes d'exhibitionnisme, une exploitation sordide d'effets suggestifs, des manifestations d'érotisme souvent vulgaire ravagent la dignité de la femme.

L'indice le plus frappant de l'avilissement de la femme en Amérique du Nord me paraît être dans ces poupées de malheur, "bunnies", qui se répandent. Dans un costume qui ridiculise la femme au suprême degré, elles nourrissent la sensualité, la passion, le malheur. Les voyeurs qui s'en repaissent sont tourmentés, torturés par une étrange volupté. L'affligeant spectacle : la femme, l'inspiratrice de l'amour et de l'idéal, devenue ensorceleuse dans l'abandon de tout ce qui faisait sa noblesse !

À ces formes que prend l'exploitation de la femme l'on pourrait ajouter "la pilule". En effet, en Allemagne, un propriétaire de cabarets "strip-tease" se plaint que les affaires vont mal à cause de la "pilule". Les femmes maintenant, dit-il, se donnent tellement librement que les hommes n'ont pas besoin de spectacles. Quel commentaire sur notre beau monde !

Un journaliste américain soulignait récemment que notre société sera dorénavant une société du plaisir (*The Pleasure Society*). Il s'inquiète à la pensée qu'il pourrait s'ensuivre une ère de violence puisqu'il n'y aura plus de maîtrise de soi. Est-il trop tard pour nous demander quelle vision projettera la femme dans cette nouvelle société ? Et quelle sera sa destinée dans ce nouveau contexte du plaisir ?

Nous assistons à l'abandon total des valeurs morales. Lorsqu'on voit sur la page-couverture d'une revue ayant un des plus grands tirages en Amérique, *ESQUIRE*, février 1967, la figure désabusée d'une belle jeune fille dont le corps est dans une poubelle avec cette légende: "Finie à 21 ans", on peut se demander comment cette femme pourra plus tard faire valoir ses droits. La femme qui renonce à sa dignité mérite-t-elle d'être prise au sérieux ?

Il est déconcertant que la femme qui a travaillé si fort à son émancipation socio-économique n'ait pas, aujourd'hui, la fierté et le courage de travailler aussi fort à sauver l'image de sa vraie féminité. "Ce n'est pas à l'homme, c'est à la femme qu'il appartient de sauver l'image menacée de la féminité" (Gertrude von LeFort). Personnellement, je trouve absolument pathétique la figure que projette la femme "moderne" de notre continent. À part son avilissement, elle devient prisonnière de l'économie. En effet, on ne considère plus qu'elle a une âme et un cœur. Feu Théo Chentrier, psychologue bien connu en notre milieu, raconta un jour, sur les ondes de Radio-Canada, qu'à sa question: "Quelle est la qualité que vous admirez le plus chez votre fiancée ?", un jeune homme lui avait répondu avec une spontanéité renversante: "Les 85 dollars par semaine qu'elle contribuera au budget". Voilà pour la femme une forme d'esclavage ! Et son âme et son cœur ? Est-il bien vrai que "plus rien ne comptera que l'économie" (Dostoievsky) ?

Bien des problèmes qui assaillent maintenant la femme en Amérique sont des réalités profondes qu'on ne peut nier. Il n'est pas de ma compétence de discourir sur le nouveau contexte social qui a donné naissance à ces problèmes. Cependant, lorsqu'on regarde les dessins de Thurber, on ne peut s'empêcher

de parler de non-sens: avec une exagération comique, il exprime la terreur de l'homme devant la femme en Amérique.

Il me semble tragique pour la femme qu'en travaillant à s'insérer dans un univers masculin elle ait fait violence à tout ce que représentent la sexualité et la dignité féminines, et, de plus, qu'elle semble inconsciente des griffes de l'économie qui la guettent constamment. À quand donc la protestation vigoureuse et la lutte acharnée contre tout ce qui l'avilit et la réduit à l'état d'un simple pouvoir d'achat ? Cela me paraît tout aussi urgent que de vouloir expurger certains mots sur la femme d'anciens textes religieux !

Écoutons plutôt Jean Bancal: *Le Chemin des Hommes*:

"Mon Dieu, protégez-moi du laissez-aller,
Du laissez-faire, du laissez-taire,
Du laissez-vivre, du laissez-tuer,
Et de cette passivité qui reste passive
Par peur d'agir et de souffrir.
"C'est tellement facile de laisser
tout couler,
De laisser s'écouler la vie comme
du sable,
Et d'accuser les circonstances,
Et de maudire les faits,
Et de charger les êtres.
"C'est tellement plus simple
de se ressentir las,
Las de tout, las de rien,
Fatigué de sa propre fatigue,
Et vidé de son vrai néant."

5389, rue Earnscliffe,
Montréal.

LES ÉGLISES DU CANADA EN QUÊTE D'UNITÉ CHRÉTIENNE

Stéphane VALIQUETTE, S.J.*

JANVIER ramène chaque année la Semaine de prière universelle pour l'unité chrétienne. Du 18 au 25, à travers le monde, montera vers Dieu la pressante supplication "pour l'Unité des Chrétiens, telle que Tu la veux, par les moyens que Tu veux". Mystérieuses sont les voies du Seigneur: l'Esprit souffle où il veut. Nous avons eu nettement l'impression d'être dans la mouvance de cet Esprit en participant, du 4 au 6 décembre 1967, à la première consultation nationale du Conseil Canadien des Églises avec la Conférence Catholique Canadienne.

Un bond en avant

Depuis nombre d'années des Chrétiens de toutes dénominations prient occasionnellement ensemble au Canada et, en maints endroits, poursuivent un dialogue fraternel. L'unité réalisée au-

* Membre du Secrétariat national d'œcuménisme, section française.

tour du Pavillon Chrétien de l'Exposition Universelle de 1967 fut le fruit de ces prières et de ce dialogue. Mais cette première consultation au plan national qui vient d'avoir lieu marque sans contredit un immense pas en avant.

Le Conseil Canadien des Églises, en effet, groupe la presque totalité des Chrétiens de notre pays qui ne relèvent pas de l'Église catholique romaine, y compris nos frères Orthodoxes. Une trentaine de délégués représentaient le Conseil dont le Rév. R.S. Dunn, de Toronto, qui présida la consultation. Les Catholiques romains avaient confié à leur Secrétariat national d'œcuménisme de choisir une vingtaine de délégués. Ce Secrétariat national a une section d'expression anglaise à Toronto et une d'expression française à Montréal. Les Pères John Keating, C.Sp. et Irénée Beaubien, S.J. en sont les directeurs et eurent leur large part dans la préparation de la consultation nationale.

Mission chrétienne d'aujourd'hui

Il fallait d'abord définir la mission de l'Église dans le monde d'aujourd'hui. Le Dr. T.E.F. Honey, pasteur canadien attaché au Conseil Oecuménique des Églises de New York, et M. Tony Walsh, directeur-fondateur de la Maison Benoît-Labre de Montréal, présentèrent des considérations qui amorcèrent les discussions en équipes. Ensuite le P. Gilles Langevin, S.J., professeur de théologie, et le Dr Wilfrid Butcher, ci-devant secrétaire du Conseil Canadien des Églises, indiquèrent plusieurs facteurs qui paralysent l'action chrétienne commune que réclament avec insistance les laïcs engagés dans des activités où ne jouent plus les querelles religieuses et l'esprit de clocher. Enfin les possibilités de rapprochement furent explorées par le P. Edmund Roche, directeur de l'Office d'Éducation de la Conférence Catholique Canadienne, et par Monseigneur E.S. Reed, évêque anglican d'Ottawa.

Ainsi, par dessus leurs divisions théologiques et structurales, les Églises chrétiennes réussissent déjà à concerter leur action. Lors de la famine de 1966 en Inde, une organisation unique de secours fut créée par les agences catholiques, protestantes et civiles. Il semble que le Canada reverra la même collaboration pour tous les fonds de secours destinés au tiers-monde. Au Malawi, les hôpitaux catholiques et protestants se sont fondus en une seule organisation avec un coordinateur médical. En notre pays, des gestes communs dans des domaines divers ont été posés: dans l'action caritative, les campagnes conjointes d'œuvres de bienfaisance; dans l'action syndicale, les confédérations d'unions ouvrières; dans l'action sociale, les représentations faites au

Parlement lors de l'étude d'une nouvelle loi canadienne sur le divorce, représentations qui se sont avérées efficaces puisque plusieurs des recommandations ont été incorporées dans la future législation.

Il reste que beaucoup plus vaste encore est le domaine où les forces des Chrétiens demeurent dispersées et où le scandale de leurs divisions retarde l'avènement du Royaume qu'ils ont mission d'instaurer. Ce morcellement du Peuple de Dieu risque d'affaiblir sensiblement le témoignage de ce dernier dans un monde balayé par un vent de sécularisation. Les jeunes, peu sensibilisés aux valeurs institutionnelles, ne veulent point s'attarder, dans leur hâte d'engagement, aux distinctions théologiques qui leur paraissent surannées et à travers lesquelles ils perçoivent mal le langage prophétique de l'Église.

En quête d'unité chrétienne

Les délégués à la Consultation nationale ont donc décidé de recommander au Conseil Canadien des Églises et à la Conférence Catholique Canadienne l'établissement d'un groupe mixte de travail semblable à celui formé en 1965 par le Conseil œcuménique des Églises et le Secrétariat pour l'Unité (il tenait sa sixième session au début de décembre 1967). Les deux organismes canadiens nommeraient chacun un co-président et six membres parmi lesquels laïcs et jeunes auraient leur juste représentation.

À ce groupe mixte de travail reviendrait d'examiner les formes possibles de rapprochement et d'action commune. Par exemple: l'opportunité d'une cérémonie de culte commune en certaines occasions, un témoignage com-

mun en certains grands jours chrétiens. Maintenant que les Chrétiens s'entendent sur un texte commun de la Bible, n'y aurait-il pas lieu qu'ils proclament ensemble, par la presse, la radio et la télévision, la Parole de Dieu, qu'ils l'interprètent, en montrent l'application à la vie quotidienne? Les Chrétiens ne pourraient-ils pas s'entraider efficacement dans les services de préparation à la vie, au mariage? En particulier dans les petites villes où chaque dénomination religieuse n'a pas la clientèle et le personnel suffisants pour organiser seule de tels services? Présentes sur les campus universitaires, les Églises chrétiennes voient souvent leur rôle mis en question et minimisé. Y aurait-il moyen de rassembler nos vues et nos forces pour christianiser cette portion de plus en plus considérable de notre population canadienne dont l'influence demain sur notre société sera prépondérante? N'est-il pas temps que les Chrétiens du Canada réexaminent sérieusement leurs relations avec leurs concitoyens juifs et établissent les conditions d'un dialogue véritablement fraternel?

"Il y aura toujours des pauvres parmi nous" (Marc 14, 7). Cette parole du Maître prend une acuité troublante à mesure que, débordant nos frontières où ne manquent pourtant pas les déshérités, nous découvrons la misère humaine à la dimension du globe. Cette portion de l'humanité a reçu les prédilections du Christ qui jugera ceux qui se réclament de Lui sur leurs attitudes à l'égard de leurs frères souffrants. Les délégués à cette consultation nationale entre Chrétiens devaient s'interroger sur la manière dont chaque Église s'acquitte de son rôle de servante des pauvres. D'autant, comme le notait M. Tony Walsh, que cette communion à l'inquiétude et à l'insé-

Norman Specialties, Inc.

ROSAIRE DESNOYERS, PRÉS.

Ameublement et accessoires de bureau

261 est, rue Craig, Montréal — 861-9879

curité des démunis ramène nombre de Chrétiens au véritable esprit évangélique et les libère de l'embourgeoisement dans lequel certaines structures ecclésiastiques les entretiennent.

Unité chrétienne et unité canadienne

Le Peuple de Dieu, pèlerin de l'éternité, chemine sur la terre des hommes dont il doit épouser non seulement les triomphes et les joies mais aussi les anxiétés et les peines. Dans cette optique d'un christianisme engagé la Consultation nationale ne pouvait éviter la brûlante question des tensions entre anglophones et francophones canadiens, tensions qui menacent l'avenir même de la Confédération. Les délé-

gués prêchèrent par l'exemple en établissant un dialogue bilingue tout le long de leurs échanges, y inclus même les moments de prière et de dévotion. Ils convinrent que les Églises chrétiennes devaient se pencher sérieusement sur la situation critique de l'unité canadienne. L'Église ne peut s'identifier à un parti politique ni s'immiscer dans les affaires temporelles qui relèvent proprement des laïcs. Mais elle doit former ses ressortissants à la justice, au respect des personnes et des cultures. Dans la conjoncture sociale et politique de notre pays, des Chrétiens animés d'un véritable esprit œcuménique avec son ouverture sur autrui, ses exigences de vérité dans la charité, pourraient jouer un rôle décisif.

Le pape Jean XXIII a rappelé qu'il n'y aura d'unité chrétienne que si elle est d'abord préparée par une conversion des cœurs. Dans cet esprit les délégués participant à cette Consultation nationale ont souvent et longuement prié ensemble pour demander à Dieu pardon de leurs dissensions et l'humilité qui rapproche les frères. Ils se sont rappelés à l'occasion d'une méditation sur la Prière sacerdotale (saint Jean, chap. 17), que la grâce du Christ atteint ses fidèles dans leur unité et non dans leurs divisions. La seule unité possible entre Chrétiens est celle qui amoureusement les relie dans le Fils au Père; c'est en elle seulement que peuvent se résoudre toutes nos tensions humaines.

CINÉMA

"PERSONA": Quand le visage supplée à la parole

LA DERNIÈRE SÉQUENCE du vingt-sixième film d'Ingmar Bergman, "Persona", nous confirmait dans la conviction que pour lui le dialogue est, d'une part, impossible entre les hommes et, d'autre part, absolument nécessaire pour leur survie physique et psychologique. Notre réalisateur a filmé la pellicule de cinéma passant dans un projecteur; l'image de la pellicule brûle, et l'équipe de tournage apparaît. Par cette finale, Bergman ne dialogue pas avec nous. Au contraire, il nous dit ce qu'il faut penser: ce que vous avez vu n'est qu'un film; prenez donc vos distances par rapport à lui et ne soyez pas dupes des images, car les acteurs qui ont vécu, grâce à vous, sur l'écran ne sont que des "menteurs" !

Jusqu'ici, "Persona" n'ajoute rien de neuf à ce que l'on connaît déjà de la vision bergmanienne du monde. Les personnages continuent d'être marqués par l'incommunicabilité, l'impossibilité de se connaître et de comprendre les autres. Ils sont inexorablement enfermés dans leur solitude et définitivement exploités par les autres. Ici encore, ce n'est pas l'absurde qui intéresse Bergman, mais le désespoir de l'homme aux prises avec la vie. Et pourtant,

ce film ne ressemble à aucun autre de Bergman.

Participation au "mensonge"

"Persona" nous présente deux femmes, d'une véracité et d'une authenticité qui, pour un moment, nous font oublier leur complicité avec Bergman. Elisabeth (Liv Ullmann) est actrice; Alma (Bibi Anderson), une jeune et jolie infirmière de vingt-cinq ans. On apprend que la première lors d'une présentation d'Électre, s'est soudainement tue au milieu de l'une de ses répliques, choisissant ainsi le silence de préférence au mensonge, au théâtre puis dans la vie, préférant la vie amorphe à l'action engagée. Un court séjour à la clinique psychiatrique, où les deux femmes font connaissance, les conduit dans une maison d'été de la Baltique. La convalescence d'Elisabeth s'y poursuivra sous l'œil bienveillant de son infirmière et, grâce à cette attention soutenue d'Alma, l'actrice reprendra goût à l'action, à la lecture, aux randonnées dans les bois et sur les plages; à tout, sauf à parler. Comme si, une fois qu'on a jeté le masque, qu'on a refusé de mentir, de feindre, le silence apparaissait la seule attitude

possible, hormis la mort. Car si tout dialogue nécessite absolument une parole mutuelle, un échange de mots, ces deux femmes, pour Bergman, ne pourront jamais communiquer, échanger leur isolement et leur désespoir; elles exigeront toujours un complément, une explicitation, une parole supplémentaire, et celle-ci ne viendra jamais.

Mais voilà, Alma ne comprend rien à un langage qui n'est pas parole. Aussi, devant le silence de sa compagne, pour combler le vide de leur vie commune, l'infirmière parle beaucoup trop, se raconte, confie ses pensées les plus secrètes. La patiente se tait toujours. Elisabeth réalise même la supériorité de son mutisme et se met, encouragée par la candeur d'Alma, à exploiter le bavardage de son infirmière, à étudier son comportement et à révéler à d'autres le fruit de ses analyses.

La crise est à son comble lorsque l'infirmière découvre le jeu de sa compagne et cherche une douce revanche. Elle voudra d'abord l'entendre crier et pleurer sous l'effet d'un morceau de verre brisé qu'elle a laissé sous ses pas: Elisabeth crie, le sang coule, mais continue de se taire. Puis, renonçant à

la manière forte, Alma supplie instamment sa compagne de parler, de dire quelque chose, n'importe quoi. Sans résultat. Les deux femmes se rudoieront de la façon la moins féminine; et seul un cri d'épouvante d'Elisabeth: "Non, pas ça!", à la perspective de recevoir en plein visage une casserole d'eau bouillante, que s'apprête à lui lancer Alma, calmera l'infirmière. Enfin, celle-ci n'obtiendra qu'un mot d'Elisabeth: "Rien", après avoir exploité la cécité du mari de l'actrice, de connivence avec cette dernière. Le jeu est fini: Elisabeth part pour retourner, sans doute, au théâtre et à son mari; Alma, pour retrouver son hôpital et son amant. Personne ne profite de cette expérience.

L'éloquence des visages

Le piège est dissous: raconter une expérience, c'est toujours dire en deçà ou au-delà de sa vérité. Mais si les mots sont si "menteurs", que reste-t-il alors à l'homme pour s'exprimer, une fois qu'il a choisi de se taire? Berg-

man répond encore: il reste le visage. Un frémissement physique des narines, du front, des joues; un pincement des lèvres ne peut-il pas nous en apprendre aussi long que n'importe quelle tirade? Et c'est ici, pour moi, que se manifeste l'art de Bergman.

Plus qu'une simple photographie du réel, cet art cherche à saisir le vrai dans cette comédie montée de toutes pièces. Les personnages, ces "menteurs" par excellence, vont jouer devant nous, feindre des réactions et des sentiments qui sont les nôtres (la folie, l'aliénation, la schizophrénie, l'amour, la haine, etc.). Nous en arrivons à croire que leur jeu n'est pas seulement le LEUR mais aussi le NÔTRE. Cela, sans jouer sur les mots, personne ne le peut mieux que "Persona". Plus que le contenu du film sur lequel on se dispute, le montage, le découpage, la prise de vue, les gros plans des visages les uns par rapport aux autres resteront.

Liv Ullmann, dans le rôle d'Elisabeth la muette, n'a pas besoin de parler. Son visage, tour-à-tour rieur et

effrayé, impassible et attentif, rêveur et détendu, nous charme infiniment. C'est là tout le jeu des nuances des sentiments, aussi expressif que son silence étouffant. Bibi Anderson, l'infirmière, a su se projeter si loin, dans les jeux de physionomie qui correspondent à son état d'âme très changeant, que jamais, peut-être, Bergman n'a réussi un tel mariage de la parole et de l'expression mimique, la première au service de la seconde.

Il faut voir et revoir ce "mensonge" de Bergman, pour mieux approfondir le sien et chercher à le surmonter. En scrutant et perçant les mystères du visage, pour lui faire dire la vérité qui se cache sous le masque, "Persona" peut diminuer et ébranler la certitude de chacun d'avoir la bonne, la seule, la vraie marchandise à vendre: la sienne. C'est là que réside l'espoir. Ce ne serait donc pas l'absurde qui intéresse Bergman, mais sous le masque, la vérité des êtres.

André BOUCHARD

Loyola College,
Montréal, 17/9/67.

Georges-Henri D'AUTEUIL, S.J.

Le théâtre

Le Malentendu

L'ÉVÉNEMENT avait fait quelque tapage, il y a une dizaine d'années, lors de la présentation du *Malentendu* de Camus à la télévision d'État. La reprise de la pièce, sur scène cette fois, au Stella, par le Rideau Vert a passé presque inaperçue, dans une quasi-indifférence. Le sort des modes est très souvent éphémère. Les modes littéraires n'y échappent pas, bien au contraire.

Écrite en 1943, en pleine guerre, après la débâcle de la France, *le Malentendu*, — l'auteur l'admet — est une pièce fortement localisée dans le temps, temps d'humiliation, de contrainte, de découragement, temps donc aussi de grand désir de libération à n'importe quel prix. Première raison qui expliquerait un certain manque d'intérêt pour le sujet traité chez des spectateurs aux préoccupations éloignées de celles des personnages de la pièce.

Une seconde s'y ajoute. Nous sommes saturés de littérature dite de l'absurde; autre mode, conséquence, encore, des épreuves de la dernière guerre et de l'acharnement de plusieurs à essayer de chasser Dieu du monde avec, malheureusement, trop de succès parfois.

Or, terriblement absurde, aux yeux de Camus, ce malentendu qui fait qu'un homme, faute de dévoiler son identité, est tué, dans une auberge de village, par sa mère et sa sœur, pour lui voler son argent et ensuite aller vivre heureuses et tranquilles au bord de la mer, sur une plage ensoleillée. Motif mesquin, futile et insensé s'il n'est pas sublimé par l'ardent désir d'évasion "d'un pays encerclé et occupé" qui animait l'auteur et les Français à l'époque. L'état d'esprit du spectateur actuel lui fait trouver peu convaincants et l'attitude du fils qui se tait, en dépit du conseil très sage de sa femme de se faire connaître, et le crime sordide de la mère et de la sœur. Il ne prend pas au sérieux ce féroce documentaire.

Est-ce pour cela que l'interprétation des acteurs a paru assez froide, avec quelque chose de mécanique, de pas assez intégré, comme inséré, dans la peau et le cœur des personnages ? Nous n'avons pas ressenti le frisson tragique. Il est vrai qu'une banale tasse de thé est un bien dérisoire instrument de la fatalité qui se présente, en plus, par une méprise trop fabriquée de Martha !

Au fait, une vraie tragédie sans Dieu est-elle possible ? Les Grecs ne le pensaient pas. Une fois de plus, il semble bien qu'ils avaient raison devant l'impuissance de nos négateurs de Dieu à tenir la gageure si souvent promise d'y parvenir.

La tâche n'était donc pas facile pour Yvette Brind'Amour, Marthe Thiéry, Françoise Faucher, Gérard Poirier et Loïc le Gouriadec de faire que ce *Malentendu* soit beaucoup plus qu'un douloureux fait divers.

La Promenade du Dimanche

Une expérience qui aurait pu être très drôle : un bonimenteur de TV, micro en main, sous l'œil impassible de la caméra, déambulant face aux magasins Dupuis, la veille de Noël et questionnant les chalands : "Que pensez-vous des mythes ?" À une question aussi incongrue, imaginez, un peu, la binette de Madame Une Telle de la rue Wolfe, les mains pleines de paquets enrubannés, avec ses deux ou trois marmots, joufflus et fatigués, accrochés à son manteau de peur de se perdre dans la cohue, et quelle serait la tête du microman (pour employer le français universel), si quelque passant lui répondait à peu près ceci : "Ah ben, moé M'sieur, je vas vous dire, un mythe, pour moé, c'est le Dimanche !" — rencontrant ainsi, paraît-il, l'opinion de Georges Michel, auteur dramatique contemporain. Déclaration surprenante que vous pourrez vérifier et apprécier à votre aise et par vous-mêmes si vous vous rendez au Théâtre de Quat'sous de Paul Buissonneau, où l'on joue *la Promenade du Dimanche* de ce même Michel.

Vous ne rencontrerez peut-être pas de mythes à vous balader à la suite des personnages de l'auteur, une famille ordinaire comme il y en a des centaines qui se promènent le dimanche dans les rues et les parcs de nos

villes, affaire de se délasser, se distraire au spectacle des mille et une choses qui arrivent inopinément, de chasser l'ennui peut-être.

Il vous sera loisible toutefois de vous amuser des réflexions cocasses, souvent incohérentes et insolites, du Père, et de la Mère, des questions naïves ou stupides du Fils. Vous assisterez aussi à des drames, une sorte de grand guignol en miniature, subis par les promeneurs avec une insouciance et désinvolture étonnantes, qui, en tout cas, retardent à peine la promenade jusqu'à ce qu'il faille bien mettre un point final à la pièce et donc aussi à la promenade.

Aucune intrigue, aucun conflit, aucun jeu de passions. Une photographie du va-et-vient des personnes et des choses, un enregistrement sur magnétophone de conversations décousues et sans importance. Du théâtre-vérité. Voilà *la Promenade du Dimanche*.

D'abord, c'est curieux. Puis les mêmes trucs reviennent, c'est moins drôle. L'effet de surprise, ensuite, s'émousse ; celui du vide s'accuse. Le comique grinçant, même macabre, comme dans la vie d'ailleurs, gêne enfin, parce qu'il est trop, précisément, à l'image de la vie. Une certaine image de la vie, au reste : triste, mesquine, vulgaire, qui oublie l'autre, sûrement moins porteuse d'éléments dramatiques mais bien réelle toutefois, faite de bonne humeur, de générosité, de courage et d'acceptation raisonnable et sereine. Celle à tout prendre de beaucoup plus d'humains qu'on pense.

Cet espèce de film réaliste qu'est *la Promenade du Dimanche* est particulièrement animé par Pierre Boucher, Jeanine Sutto et Jean-Louis Millette, le Père, la Mère, le Fils.

Millette, peut-être un peu grand pour l'âge de son personnage, en incarne cependant avec justesse l'impatience juvénile, les goûts et désirs tournés vers la satisfaction des sens et une teinte de perversité latente. Selon leur habitude Jeanine Sutto et Pierre Boucher expriment avec un naturel désarmant leurs rôles farcis de propos loufoques, de principes abracadabrants, de jugements simplistes et aberrants. Il fallait en fait de solides comédiens pour faire accepter de tels fantoches. Il nous ont préservé de l'ennui qu'aurait

pu facilement distiller la pièce de Georges Michel. Nous en avons eu une douloureuse expérience avec *les Jouets*.

L'Équation à deux Inconnus

Un autre mot à la mode dans la littérature et spécialement dans les œuvres de nos écrivains c'est : incommunicabilité. Vocabulaire peu élégant, difficile à prononcer sans bafouillement, mais indicatif, prétend-on, d'une réalité fréquemment observée dans le comportement humain et surtout, peut-être, dans le mariage : la difficulté, pour ne pas dire l'impuissance, de se révéler à l'autre.

C'est autour de ce terme et de cette réalité que tourne l'action dramatique d'*Équation à deux Inconnus*, la dernière pièce de Marcel Dubé que l'Egrégore vient de créer, dans sa version scénique, au Gesù, avec le concours de Jacques Godin et Isabelle Claude, dans une mise en scène de Robert Rivard.

Comme le titre l'indique, souvent ce sont des inconnus, dont la connaissance, au moins n'est pas assez profonde, totale, qui s'épousent. La communauté de vie et l'expérience bientôt dévoilent leurs différences, leurs divergences, comme leurs défauts mutuels, donc le fond vrai de leur personnalité. D'où problèmes, difficiles à résoudre. Tout peut alors éclater. Irrémédiablement parfois. Simples bourrasques souvent, apaisées heureusement par une bonne volonté compréhensive mutuelle, étayée par un amour véritable, plus lucide.

De cette seconde solution *Équation à deux Inconnus* trace les principales données : premiers emballements, union un peu improvisée, déceptions, querelles, séparation, tristesse devant l'échec, recherche objective d'un accord, retrouvaille enfin dans la lumière et la paix et nouveau départ pour une vie plus consciente.

Cette pièce, à mon sens, indique une évolution très importante dans l'œuvre de Dubé dont les personnages d'hier, sauf erreur, ne trouvaient leur accomplissement que dans la fuite ou la mort. Ici, dans *Équation à deux Inconnus*, Patrick et Sophie, fortement ébranlés sans aucun doute, ne se laissent tout de même pas écraser par les événements mais courageusement les surmontent et se haussent au dessus d'eux pour éviter

leurs nouvelles atteintes, comme l'avion qui perce au delà des nuages pour voler dans un azur tranquille et baigné de soleil.

Grâce à une utilisation habile de la scène tournante du Gesù, les treize tableaux de la pièce se sont facilement enchaînés, sans heurts, maintenant ainsi un rythme rapide comme à la télévision et une bonne continuité des épisodes. Réel avantage, car l'action démarre lentement. C'est verbeux, banal, un bon quart d'heure durant, puis l'intrigue se corse, le conflit s'annonce et l'intérêt s'accroît. Mais l'intensité psychologique n'est pas toujours égale. Les temps forts alternent avec d'autres plus mous, fruit peut-être de la structure fragmentaire de l'œuvre.

Équation à deux Inconnus exige beaucoup des deux comédiens chargés de la résoudre. Les deux interprètes dirigés par Rivard s'en sont tirés honorablement. Toutefois, à plusieurs moments, Jacques Godin ne parvenait pas à toucher la note juste. Cela sonnait faux, ou plutôt comme hésitant.

Isabelle Claude, jeune comédienne qui fait semble-t-il ses premières armes, a plu par sa simplicité, sa sincérité et parfois atteignant à une belle émotion. Un début très prometteur.

Sacrés Fantômes

On parle beaucoup ces temps-ci de navigation hivernale sur le Saint-Laurent, de libérer même le chenal jusqu'à Montréal. Dans l'attente de cet heureux événement vous pouvez toujours vous donner l'illusion d'un beau voyage sur les eaux glauques de notre "fleuve géant". Le bateau rêvé est là qui vous attend au quai McGill. Franchissez la passerelle. Montez sur le pont arrière de "l'Escale" en partance pour "le pays où fleurit l'oranger".

Eh oui ! c'est en Italie que les comédiens de Lionel Villeneuve, bien pilotés par Yvan Canuel, nous convient à la poursuite, non pas de la célèbre mafia sicilienne, mais des *Sacrés Fantômes* de Eduardo de Filippo. On vous promet : aventures, petits frissons, gaieté, suivis — si le voyage vous a creusé l'estomac — d'un menu spécial d'"après-théâtre" dans la salle à dîner de "l'Escale", le tout arrosé de vins de bonnes marques. (Publicité bénévole et désintéressée car j'ai payé mon billet comme tout le monde !)

Donc, le cadre de ce nouveau théâtre est fort original et attrayant. La salle proprement dite, logée dans la cale du vaisseau — un vrai, ingénieusement réaménagé — peut recevoir près de trois cents spectateurs confortablement accommodés. La scène, petite, semble munie des dispositifs ordinaires appropriés. Et si la crainte des présumés fantômes vous a asséché la gorge, au bar vous trouverez de quoi l'humecter.

À vrai dire, pas de crainte à redouter : il n'y a pas de vrais fantômes, seulement des gens qui jouent au fantôme et dont profite, sans y rien comprendre, le brave Pascal que la guigne jusqu'alors avait toujours poursuivi.

Pièce sans haut envol ni profonde introspection du cœur humain, *Sacrés Fantômes* est un divertissement amusant, léger, émouvant un moment ou deux, et qui nous donne, somme toute, une image optimiste de la vie, au contraire de celle de Georges Michel.

Du groupe des Comédiens de l'Escale qui ont fait un sort à la comédie de Filippo, dans la version française de Jean Michaud, je détache d'abord Jean Dalmain, un savoureux, sympathique et sincère Pascal et Hélène Loïselle qui, en une Amida négligée par son mari, a fait, de la scène du deuxième acte où elle paraît, le clou de la représentation. Le mouvement d'ensemble de l'action, en fait, manquait de cette chaleur et vivacité, de ce pétillant du tempérament italien. Interprétation trop sage, nordique, pas assez de soleil, ce soleil qui ne se contente pas de "fleurir l'oranger" mais encore fait bouillir les esprits et les cœurs.

Anatole

Bonnes gens, vous surtout couples unis et heureux dans le mariage, vous vous leurrez étrangement. Anatole le proclame sur tous les tons : l'amour, le grand amour c'est l'amour-passion qu'on ne trouve sûrement pas dans le mariage, ce refuge vulgaire des désabusés, des malchanceux, des impuissants, des imbéciles.

Et il connaît cela, lui, Anatole, le "noceur mélancolique" comme il se nomme lui-même, un viveur prétentieux, ridicule de fatuité, un enjôleur irrésistible, prétend-il, mais que roulent à qui mieux mieux ses victimes qu'il cueille un peu au hasard des plates-bandes les plus banales. Un jo-

bard, au fond, qui se gargarise de propos précieux et alambiqués sur l'amour et les femmes et se donne ainsi le change sur son esprit.

Alors qu'importe Anatole ? Débarassez-vous de cet Anatole. Pas moyen, car Anatole est le personnage central d'une pièce du grand écrivain viennois, Arthur Schnitzler, pièce difficile à classer : satire ? étude psychologique ? léger vaudeville ? peut-être tout cela à la fois ? et qui s'appelle *Anatole*. Pièce en six tableaux sans lien commun, six épisodes, (c'est le nom particulier d'un des tableaux) de la vie amoureuse d'Anatole avec six femmes différentes, sous le regard d'une lucidité impitoyable de Max, l'ami d'Anatole.

C'est cet étrange *Anatole* que le Théâtre du Nouveau Monde nous offre en deuxième spectacle de sa nouvelle saison au théâtre Port-Royal, dans une mise en scène de Jean-Louis Roux.

Jean Coutu est Anatole. Tout en traitant d'un même thème, l'amour, le personnage de Schnitzler présente une personnalité complexe peu facile à cerner judicieusement dans toutes ses nuances. Coutu est certainement un habile et intelligent comédien et il a figolé avec finesse les multiples facettes du caractère d'Anatole, sans pouvoir éviter, cependant, le factice et le fabriqué ici et là.

Est-ce qu'on a assez dit que Paul Hébert est un grand comédien, un des plus grands de notre théâtre ? Dans le rôle de Max, rôle ingrat, sorte de doubleur d'Anatole, nécessaire à celui-ci pour lui permettre de préparer ses entrevues féminines, le jeu raffiné de Paul Hébert a fait merveille. Chacune de ses répliques faisaient mouche, ou presque, non pas seulement par la grâce du texte ironique, caustique ou gouailleur mais aussi par la justesse sans faille du ton chez l'artiste.

D'emblée, avec un abattage formidable, dans le personnage de la danseuse Annie, Michelle Rossignol a brillamment emporté le morceau, au troisième tableau : le sommet de la soirée. Les cinq autres caractères féminins servis par une belle brochette de comédiennes de talents ont paru plus pâles, entraînés, semble-t-il dans le sillage agité d'Anatole.

C'est une habitude solidement établie de louer les décors et les costumes signés Robert Prévost. *Anatole* en apporte une justification nouvelle.

AU FIL DU MOIS

Une enquête auprès des jeunes

A l'occasion du congrès de pastorale dont nous parlons dans un autre *Au fil du mois*, il fut abondamment question d'une enquête sociologique de M. Normand Wener.

Enquête menée auprès de 849 étudiants de 15 à 21 ans (moyenne d'âge 18-19 ans) en 17 institutions scolaires du diocèse de Montréal; 57% de garçons et 59% du niveau post-secondaire.

L'enquête dégage les traits du visage des jeunes; la religion n'y est qu'un des éléments explorés, ce qui permet de la situer par rapport aux autres. Les études constituent leur centre d'intérêt le plus important (81.1%) et la religion apparaît loin derrière (10.9%). Au plan des valeurs, en première place viennent le bonheur et l'amitié (90%), en dernière, la religion (30%).

Résultats qui, dans l'ensemble, correspondent à la connaissance que donne un contact assidu avec les jeunes. Ce qui étonne dans l'analyse des détails, ce sont, par exemple, la place relativement privilégiée de la famille, l'assistance assez régulière à la messe (60%), la qualité des rapports parents-jeunes, plus satisfaisants que les rapports professeurs-élèves.

M. Wener n'a présenté au congrès qu'un rapport préliminaire; il souhaite, semble-t-il, poursuivre l'analyse des données fort riches que lui ont apportées les réponses et il a été suggéré qu'on lui en fournisse les moyens. En particulier, nombre de recoupements des réponses-clés s'imposent qui détermineraient peut-être les modalités selon lesquelles les jeunes vivent les tendances majeures relevées dans la première analyse. Même au plan statistique, l'analyse serait à poursuivre. Ainsi on a établi que les pourcentages de certaines réponses significatives venaient ou de la catégorie masculine ou de la catégorie féminine; il faudrait maintenant déterminer l'influence des catégories d'âges sur les résultats bruts. Une image globale de la classe des 15-21 ans est sans doute utile, mais cette classe est-elle à ce point homogène qu'on n'y puisse discerner des caractéristiques marquées?

La conclusion du rapport de l'enquête en est peut-être la partie la plus intéressante. Un schéma global situe comme à des pôles

bien distincts et séparés par une profonde brisure, d'une part, amitié et famille, d'autre part, études et religion. C'est dire que la brisure sépare ce qui est perçu comme étant personnalisant ou ne l'étant pas. En conséquence, "la religion semble actuellement placer les jeunes dans un contexte d'aliénation", tandis que l'amitié comporte la plus grande valeur d'épanouissement.

Un schéma complémentaire fait voir comment le jeune, en s'actualisant, tend à s'intégrer dans un Monde en évolution qu'il perçoit "comme positif et intéressant mais étranger à lui". Entre le Monde des jeunes, où il vit intensément, et le Monde évolutif, où il aspire à vivre intensément, le jeune rencontre le Monde actuel des Adultes, dont il sait, d'une part, qu'il doit passer par lui (à cause des études, par exemple), et, d'autre part, que ce monde est loin de coïncider avec le Monde évolutif, quant aux valeurs de base.

Nous n'avons donné qu'un assez pâle résumé de cette enquête; aussi suggérons-nous à tous ceux qui y seraient intéressés davantage de se procurer le cahier de l'enquête et de l'étudier attentivement. Mieux informés des courants divers qui agitent notre jeunesse, ils seraient plus à même de les aider dans leur recherche de la Vie et de la Vérité.

LUC DELORME.

Collège Sainte-Marie,
Montréal.

Un congrès de pastorale

L'archidiocèse de Montréal a eu en novembre son "Congrès de Pastorale du Monde étudiant", dont le thème s'exprimait par ses mots: "Visages de Jeunes, regards d'Eglise".

Le congrès, né des inquiétudes des pasteurs, avait été fermement organisé: appel à de nombreux collaborateurs, recherches et consultations, mécanismes de mise en marche du congrès, etc.

Le programme du congrès présentait deux étapes caractéristiques: le rapport d'une enquête sociologique menée en bonne et due forme; elle serait le point de départ à la réflexion des participants; puis, la rencontre des pasteurs et des "pastoralisés".

La réponse à la convocation du congrès fut empressée: aux 300 participants qu'on escomptait s'ajoutèrent près de 300 autres. Cette masse devenait même un risque pour la réussite du congrès.

On souhaitait par cette rencontre 1) percevoir le visage actuel du monde étudiant; 2) saisir l'action pastorale telle qu'elle s'exerce dans ce milieu; 3) dégager certains axes pastoraux aujourd'hui valables.

La formule de travail était celle de carrefours couronnés par des plénières. L'apport des jeunes y fut appréciable: ils traduisaient en expérience de vie les données de l'enquête, corrigeaient les préjugés des adultes, défendaient l'authenticité de démarches mises

en questions. Tous les carrefours ne fonctionnèrent pas également bien et cela se fit sentir à la plénière du premier après-midi. La présence des jeunes désireux de s'exprimer faisait problème, faute d'une technique bien au point.

A la reprise après la détente, on choisit de discuter deux questions précises: 1) Les jeunes vivent dans des groupes qu'ils jugent importants. Que sont ces groupes? 2) Jeunes et adultes acceptent-ils qu'il y ait deux mondes? Veulent-ils, adultes, participer au monde des jeunes? Veulent-ils, jeunes, que les adultes participent à leur monde?

Pour nous en tenir à la deuxième question, délicate et fondamentale, des réponses opposées furent données, sans qu'on pût vider la question. C'est dommage, elle est capitale, les jeunes voient peut-être les adultes vivant parmi eux autrement qu'ils ne sont.

D'autre part le congrès voulait déchiffrer le visage des jeunes; l'enquête y aidait mais elle n'a pu être fouillée par l'assemblée; les jeunes étaient là pour témoigner de leur jeunesse et apporter une contribution originale. Les adultes ont-ils pris le temps de les écouter à fond?

Malgré les bonnes intentions, les éléments thématiques en présence se sont renversés. De "Visages de Jeunes, regards d'Eglise", nous sommes passés à: "Visages d'Eglise, regards de jeunes"; les adultes parlaient de la pastorale en leur langage-maison et les jeunes regardaient.

Une conférence de M. l'abbé Guy Bélanger clôtura cette journée; il dégagait la signification chrétienne des aspirations des jeunes. Des applaudissements prolongés marquèrent l'approbation de l'assemblée sans exprimer toutefois l'unanimité. Il eût fallu exploiter les résultats formulés par l'enquête, c'était la dernière occasion pour le congrès d'en approfondir le contenu.

L'enquête nous confronte à la réalité que voici: la religion, telle qu'elle se présente actuellement aux jeunes ne leur apparaît pas une valeur de vie, elle ne jaillit pas de la vie. C'est une réponse de cet ordre qu'attend "cette foi directe et incisive" des jeunes.

En deuxième journée, nous avons été informés, à partir de 18 interviews de prêtres, d'essais de pastorale en milieu étudiant; ils sont nombreux et variés: la Pastorale s'interroge.

De la communication faite par M. l'abbé Michel Buron à un panel sur les priorités de la pastorale en milieu étudiant, nous retiendrons ces mots réconfortants: "devant ces jeunes (...), il y a une option fondamentale à prendre et qui engage tout notre être: nous devons les accepter inconditionnellement." Ayant précisé les écarts dont il faut nous garder, il invitait à recommencer "avec les jeunes l'expérience de l'Incarnation, l'expérience d'un Seigneur qui veut se révéler à travers des formes nouvelles, dans la richesse d'une humanité sans cesse naissante".

L'objectif du congrès était si vaste et si ardu qu'il ne pouvait d'emblée être atteint. Le congrès aura eu le mérite de nous éveiller et de nous stimuler au dépassement et au travail sérieux.

LUC DELORME

Collège Sainte-Marie,
Montréal.

L'atelier qui donnera à vos imprimés un caractère de distinction

Imprimeurs
Lithographes
Studio d'Art



388-5781 8125, rue Saint-Laurent
Montréal 11, Qué.

Avec ou sans commentaires

Les Églises et le divorce

On sait que se prépare actuellement à Ottawa un projet de loi tendant à élargir les motifs de divorce. A ce projet déjà les évêques catholiques du Canada ont fait connaître leurs réactions (voir à ce sujet les deux articles de notre rédacteur, le P. Marcotte, dans *Relations*, mai et octobre 1967). Tout récemment les Églises chrétiennes faisaient front commun et présentaient un mémoire au ministre fédéral de la Justice (une traduction française a paru dans le *Devoir* du 30 novembre 1967). Participaient à ce mémoire les organismes suivants: l'Eglise anglicane du Canada (*Christian Social Service*), la Conférence catholique canadienne (*Family Life Bureau*), le Conseil luthérien du Canada (*Division of Social Services*), le Comité central mennonite (*Peace and Service Office*), l'Eglise presbytérienne du Canada (*Board of Evangelism and Social Action*), l'Eglise unie du Canada (*Marriage Guidance Council*).

L'Eglise chrétienne, dit le *Mémoire*, s'intéresse vivement au mariage ainsi qu'aux relations harmonieuses au sein du foyer. Elle se préoccupe grandement de la question du divorce à cause de ses effets sociaux et des résultats néfastes qui affectent les victimes de mariages brisés. Jusqu'ici la réforme de la loi du divorce a soulevé des divisions parmi les Canadiens, mais, dans le présent mémoire, nous avons réussi à nous mettre d'accord.

Nous sentons qu'il existe actuellement au Canada un commun accord sur la nécessité d'une réforme de la législation qui favorisera la mise en place d'équipements sociaux plus adéquats pour régler les troubles de ménages. Ces équipements sociaux devraient aussi prévoir des cours de préparation au mariage mieux adaptés et des équipes de personnes qualifiées pour conseiller ceux qui font face à ces difficultés. Nous insisterons particulièrement pour souligner que ces équipements sociaux sont de la responsabilité directe du gouvernement fédéral et de son Parlement. Les initiatives au niveau fédéral sont primordiales aux autres mesures sociales que voudront mettre en place les gouvernements provinciaux et municipaux, les agences privées, les Églises, etc.

... Toute modification de la loi du divorce par le Parlement doit se faire dans la perspective d'assurer aux mariages la meilleure stabilité possible... Nous avons effectué une étude spéciale des témoignages venant des différents courants d'opinion au Canada et nous constatons que cinq points majeurs s'en dégagent avec évidence.

- 1) Le besoin d'une réforme des lois actuelles relatives au divorce et aux procédures légales des actions en divorce.
- 2) La poursuite en divorce est le dernier recours dans les cas de mariages qui selon toute apparence semblent avoir échoué. L'idéal est d'assurer un mariage durable, et cet idéal ne sera atteint que si la préparation commence au foyer et se continue dans les programmes d'éducation scolaire ou de di-

verses autres agences. Ces agences devraient bénéficier des fonds publics comme aide et stimulant à l'initiative privée.

- 3) Parfois, même les meilleurs mariages, à certains moments, ont besoin de "counseling". Tous les Canadiens devraient pouvoir avoir accès à de tels services. Et pour que ces services soient efficaces, il est nécessaire que l'Etat s'en occupe et les appuie financièrement.

- 4) Des procédés de réconciliation sont souvent précieux pour rétablir des mariages qui sont loin d'être des modèles d'harmonie et de stabilité. Des tentatives de réconciliation devraient faire partie de toute procédure légale qui a trait aux mariages chancelants ou rompus.

- 5) Un point important à noter, même si l'accord n'est pas complet entre nous, est que dans les procédures en divorce, le concept "délicats matrimoniaux" devrait être remplacé par celui d'"effondrement du mariage". Le concept "effondrement", tel qu'exposé au Comité mixte, répond plus adéquatement aux besoins des programmes et services qui s'appliquent à consolider les mariages ou à les réhabiliter...

Le *mémoire des Églises chrétiennes* se poursuit en faisant observer que le projet de loi à l'étude "malheureusement ne contient rien qui soit de nature à consolider ou à réhabiliter les mariages". On doit aller au-delà de ce projet et adopter des mesures aptes à lancer les mariages sur le bon pied et à les préserver de l'écueil. Sans doute, y a-t-il de nombreuses difficultés, mais il faut tout faire pour sauvegarder les mariages canadiens. Voici quelques principes généraux de solution et quelques suggestions:

1. La loi fédérale du divorce ne devrait pas jouer un rôle purement négatif, en ce sens qu'elle servirait simplement à faciliter l'enterrement de mariages déjà rompus. A l'intérieur des limites de la juridiction fédérale, il faudrait trouver les moyens de donner aux mariages un appui positif, en décrétant quelques lois essentielles, en prescrivant des procédures adaptées et en accordant juridiction aux tribunaux les mieux préparés sur ces questions matrimoniales dans le but de promouvoir des mariages stables et de consolider les mariages chancelants.

2. Le gouvernement fédéral, et tous les députés, devraient être des chefs de file dynamiques pour stimuler et aider les autorités provinciales et municipales de même que les organismes privés, à avoir une législation propre, des programmes d'éducation et de bien-être particuliers qui serviraient de compléments à la politique fédérale en vue d'assurer la réussite des mariages.

3. Pour en arriver à ces mariages réussis, et répondre aux exigences sociales, il faudra plus qu'une seule loi, de quelque niveau gouvernemental qu'elle soit. Il faudra aussi plus que des lois et des procédures démodées qu'on aura quelque peu rafistolées, si l'on veut assurer pour l'avenir le bien-être des mariages en cette ère de transformations sociales accélérées. Si le Canada veut avoir des programmes adéquats sur le mariage,

toutes les lois et tous les projets doivent faire l'objet de recherches continues, de révision et d'évaluation scientifique.

Il faudrait, aussi, bien analyser le concept "rupture du mariage" et le soumettre à une étude sérieuse en regard de cet autre concept "délicats matrimoniaux".

C'est le devoir de l'Etat de consolider le mariage et la vie familiale. Le gouvernement fédéral devrait, comme exemple et comme stimulant pour ceux qui œuvrent à d'autres niveaux de responsabilité, déclarer hautement son intention d'être à l'avant-garde sur cette question comme sur d'autres, afin d'adopter des mesures sociales progressives et adaptées à notre époque concernant la législation et les politiques qui affectent le mariage et la famille.

La foi et les mythes

Dans un article à l'*Osservatore Romano*, édition française du 17 novembre, le P. Jean Daniélou, S.J., étudie le problème de la foi dans le monde contemporain, en particulier "le problème de la démythisation" sous les quatre formes principales que revêt ce dernier mot. Sans entrer dans les détails techniques, nous voudrions faire connaître quelques passages de ce remarquable article.

Je suis tout à fait d'accord que le problème qui se pose aujourd'hui au chrétien est moins d'affronter les idéologies hostiles que de pouvoir affirmer sérieusement sa foi en face du monde contemporain — et cela parce que d'abord il est incapable de se la formuler à lui-même. Les chrétiens n'osent pas parler, non par respect humain, mais parce qu'ils ont l'impression que ce qu'ils diraient ne serait pas convaincant. Dès lors ils préfèrent s'abstenir. Un jeune philosophe me disait: "Nous devons accepter de rentrer dans le silence pour un certain nombre d'années." Ceci est inacceptable. Il ne faut pas attendre d'avoir trouvé un langage parfait pour parler. Il faut accepter de parler parfois maladroitement et il y a des paroles malhabiles qui sont souvent un véhicule plus efficace d'un message authentique que des discours plus arrêtés. Aussi bien un chrétien ne peut pas ne pas parler. Mais ceci dit, le devoir de trouver le langage le plus approprié subsiste. Il ne faut pas ajouter au scandale que la Parole de Dieu constitue en elle-même, celui qui vient des écrans qu'y ajoute notre négligence...

Il y a l'affrontement de la foi chrétienne aux sciences humaines (psychanalyse, herméneutique, structuralisme, etc...)... Il est consternant de voir la manière dont certains chrétiens se laissent impressionner par les idéologies qui les prolongent. Je ne connais rien de plus prétentieusement ridicule que la réduction de l'Evangile à des questions de structuralisme et de la sainteté à des questions de psychanalyse. L'Eglise doit encaisser le paquet de mer des sciences humaines, mais pour se laisser ébranler il faut vraiment n'être pas très malin...

Le problème est celui de dire cette réalité (divine) aux hommes d'aujourd'hui. Ceci se heurte à une difficulté inhérente au message lui-même et qui n'a rien de moderne, à savoir qu'il est en soi scandale et folie. Mais par ailleurs ces événements ont été d'abord annoncés par la Parole de Dieu à travers des formes d'expressions qui étaient celles des hommes d'une époque. Or ces représentations cosmologiques, sociologiques, sont devenues étrangères à l'homme d'aujourd'hui. Le problème est d'exprimer le même message dans un langage nouveau, sans rien abandonner de son contenu, c'est-à-dire de la réalité des événements divins qu'il atteste, mais en l'exprimant à travers les formes d'expression qui sont celles de l'homme moderne.

Le P. Daniélou aborde ici le problème de la démythisation. Il y a d'abord, dit-il, la question du discernement dans l'Écriture et la Tradition de ce qui est objet de foi et de ce qui est présentation de ce donné en fonction d'un milieu culturel.

L'adhésion que nous demandons dans l'acte de foi est si grave que c'est un abus de confiance inadmissible de la demander pour des choses qui ne font pas partie de la substance de la Révélation. Mais le danger est grave aussi d'évacuer avec la représentation la réalité elle-même. Presque toujours les deux sont mêlés...

Démythisation peut être en troisième lieu pris au sens de désacralisation. Il ne s'agit plus ici seulement de considérer comme des mythes les interventions de Dieu dans l'histoire, mais d'opposer une mentalité mythique, c'est-à-dire sacrée, à une mentalité scientifique, c'est-à-dire profane et séculière. C'est le thème de Robinson et de Cox, le christianisme "areligieux". L'origine de cette attitude est une mise en question de la religion, en tant que telle, considérée comme phénomène culturel préscientifique. Il faudrait libérer la Parole de Dieu de l'hypothèque de la religion. Seul ce christianisme athée serait acceptable à l'homme moderne. C'est le thème du livre de Jeanson: "La foi d'un incroyant". Je dois dire que cette attitude me paraît à la fois théoriquement et empiriquement absurde. La relation à Dieu est constitutive de la nature humaine et de la création tout entière. L'approche scientifique en concerne un autre aspect... Einstein ne supprime pas plus Teilhard que Ptolémée ne supprimait Homère. Ce qui manque aujourd'hui aux chrétiens est la génialité poétique et métaphysique. Ils ont des allures de chiens battus...

Le problème de la Parole de Dieu n'est donc pas ici d'atteindre un homme désacralisé, ce qui n'aurait aucun sens, mais de rejoindre le sacré de l'homme moderne, de trouver les points d'insertion de son expérience religieuse. Car si l'expérience religieuse est constitutive d'une nature humaine bien faite, ses points d'insertion varient avec son expérience humaine...

Reste une dernière acception du mot démythisation qui est une exaspération de la théologie négative. Pour sauvegarder la transcendance de Dieu, elle se refuse à tout discours sur lui. Tout concept lui apparaît une idole, toute image un anthropomorphisme. C'est une fureur iconoclaste, qui risque de faire des ravages jusque dans l'art sacré. On jette les statues au dépotoir, on ne supporte que l'abstrait. C'est le nettoyage par le vide. Bien sûr, on n'adore Dieu que dans le silence. Bien sûr, saint Thomas l'a déjà

dit, dès qu'on affirme quelque chose de Dieu il faut aussitôt le nier, de peur qu'on ne l'entende en un sens univoque. Mais enfin il faut bien parler. Et on peut en parler mal ou bien... Je ne suis pas un esprit pur. Je ne puis penser qu'avec des images et des concepts. Quelques mystiques peuvent vivre dans la nuit de la foi. Mais nous, pauvres membres du peuple de Dieu, nous ne pouvons vivre dans cet air raréfié. Or la religion en général et le christianisme en particulier ne sont pas faits pour une chapelle de spirituels. Je ne me sens chez moi que dans le peuple chrétien. J'ai horreur des conventicules. Et je crains que ce qui sera perdu par l'icone ne soit pas gagné par la ténèbre de la foi, mais par la ténèbre de l'incroyance qui n'en est pas le vestibule, comme le pensent nos iconoclastes, mais la démoniaque parodie.

Correspondance

N.D.L.R. Un Canadien en séjour d'études en Belgique y a vu un programme télévisé de deux heures sur le Québec, le 15 novembre dernier. Il nous communique ses impressions dans une lettre qui nous est parvenue avant la dernière conférence de presse du Général de Gaulle.

M. le directeur,

Le geste posé par le Général de Gaulle, en juillet dernier, remplit encore les esprits. Le 15 novembre, la R.T.B. (Radio-Télévision Belge) consacrait deux heures d'information sur l'ensemble du problème québécois.

Le problème politique fut assez bien présenté; nos politiciens se sont exprimés dignement et se sont efforcés de montrer que la chose n'était pas simple. Seul M. Marchand a été mal servi: au lieu d'entrevues, on a passé des séquences de discours populaires où les affirmations sans nuances font sourire. Le problème linguistique nous est apparu dans sa triste vérité: le français ne peut souvent être la langue du travail, le visage de la Métropole est plutôt anglais, une partie notable de la population parle une sorte de baragouin qui ressemble vaguement à du français.

Le problème culturel dans son ensemble a été mal rendu; on s'est attaché aux angles négatifs, un peu ridicules: le chapelet dans une famille où on ne réussissait pas à syntoniser le poste, insistance sur un type de chanson semi-américaine, moitié cris, moitié charabia verbal, alors qu'on n'a fait que mentionner les noms de Félix Leclerc et de Gilles Vigneault (fort heureusement, Pauline Julien venait vers la fin de l'émission). On a reproduit un extrait de programme télévisé, mais pourquoi a-t-on choisi ce qu'il y a de plus vulgaire à Télé Métropole comme produit d'exportation? L'élan économique fut également insuffisamment rendu, car il n'y a pas chez nous que l'industrie de pâte à papier et l'Hydro-Québec. De la pittoresque ville de Québec, rien; de la Métropole, presque rien; de l'art québécois, à peu près rien; à l'Expo, à peine une allusion.

En somme, on a cédé à l'improvisation et, une fois de plus, on a sacrifié l'information nuancée à la sensation, à moins que la hâte puisse excuser cette vision partielle des choses.

Bruges, Belgique

Lucien CHARBONNEAU

Méditation

Avant la prochaine année

AU MOMENT de laisser partir les souhaits du nouvel an, c'est le lot de chacun, j'imagine, d'éprouver le même sentiment d'un certain regret; le regret, précisément, de n'adresser que des souhaits. Ce serait tellement plus agréable de monter l'année, à la manière d'un joaillier, une couronne; de la garnir, non pas de pierres choisies, mais de bijoux de joyeuses journées, avant de la présenter en son entier, toute arrangée! Chacun, hélas, y va uniquement de ses mots et de sa spontanéité, mais personne ne peut faire parvenir à personne ses desirs réalisés. C'est la joie de l'amour, c'est la joie de l'amitié de souhaiter le bonheur; c'est la joie de l'une et de l'autre d'en rêver vraiment pour ses aimés; c'est pourtant le sort malheureux des deux de ne pouvoir l'offrir à personne en particulier.

Il ne faut cependant pas, pour autant, priver les autres, ni se priver soi-même d'une expression de bienveillance. A l'arrivée, en effet, le message apporte toujours le témoignage vivant d'encore une autre espérance formulée, et chacun apprend alors combien, par centaines de fois, il serait heureux, si c'était l'affaire des vœux. Quant au déplaisir de l'impuissance ressentie de ne pouvoir faire davantage, il peut être un poids au départ, et c'est le poids de l'amour ou de l'amitié paralysés; mais c'est un poids rendu plus léger par l'espoir, accroché à douze mois de toute une année, de découvrir les mille occasions de manifester cet amour ou cette amitié. C'est ainsi quand les souhaits sont sincères.

Malheureusement, ce n'est pas toujours ainsi; c'est pourquoi les souhaits, toujours aimables, ne sont pas toujours sincères. Il faut quelques minutes pour les écrire; on l'oublie, cependant, il faut toute l'année pour les exprimer. Si vous avez déjà reçu les miens, vous avez eu besoin du temps pour connaître la plus ou moins longue durée de ma sincérité; mais si je reviens aujourd'hui, sans jamais depuis ne m'être préoccupé de vous, vous en savez la qualité. Le passé parle au présent, et vous avez appris par lui le sens de mes mots et celui de mes vœux! Sont-ils là pour ME rappeler à votre souvenir, ou pour VOUS redire la permanence du mien, accompagné du désir de vous être utile dans la réalisation de votre bonne année? Sont-ils amitié vraie ou joyeuse formalité?

Les vœux sont faciles à signer, agréables à recevoir, mais ils sont inutiles, quand ils n'ont pas de suite. La main donnée, les paroles bienveillantes ne sont pas pour le Jour de l'An; ils sont surtout pour demain et toute l'année. Pour avoir un sens, mes souhaits doivent être un engagement de ma volonté à vous aider, vous encourager, vous soutenir et vous consoler, non pas à la minute de mon choix, mais à celle du vôtre, suivant l'urgence et la nature de vos besoins, et suivant l'étendue de mes capacités. Les vôtres, par ailleurs, font naître la même espérance. Seul, cet esprit de fraternité attentive fera de cette année une bonne année pour nous deux; il ferait aussi celle du monde entier, si le monde entier essayait de s'aimer, et de se le prouver... avant la prochaine année.

Paul FORTIN

Les livres

Philosophie, Esthétique

Joseph DE FINANCE, S.J. : *Connaissance de l'être. Traité d'ontologie*. Coll. "Essais pour notre temps", section de philosophie, n° 4. — Bruges (23, quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1966, 513 pp., 21,5 cm. Prix : 390 fr. b.

MANUEL D'ONTOLOGIE pour étudiants sérieux, le dernier ouvrage du P. de Finance aborde le vrai problème philosophique : celui de l'être des choses et de l'homme. Pourquoi en avoir écarté Dieu, l'Être auquel conduit la connaissance des êtres ? L'A. s'en excuse par son souci, discutabile, de respecter l'ordre scolaire des "traités", qui réserve à la "théodicée" la preuve et l'étude de Dieu. Mais son ouvrage offre la lumière désirable sur les questions afférentes à la réalité existentielle de l'être, saisie par l'intellect dans son acte propre, le jugement. Enumérons-les : acte d'existence et essence des êtres; polyvalence et analogie de l'être; idée du néant; unité, vérité, bonté, beauté (catégories transcendantes) de l'être; structure interne de l'être, qui le montre en acte et en puissance, forme et matière, un et multiple, substance et accidents, nécessaire (une fois posé) et contingent; causes externes de l'être: efficiente, finale, exemplaire; types et degrés d'être : inanimés, vivants, pensants; relation entre les êtres; enfin, "point de convergence des catégories", la personne, dont l'étude entraîne la philosophie à une interrogation théologique. Abstractions ? Non pas. Les systèmes contemporains et leurs expressions, dont vit ou meurt, selon les cas, la culture des peuples et auxquelles se rattachent nos progrès, nos espoirs ou nos échecs, l'A. les connaît, les explique et les apprécie avec justesse et clarté. On lira, pour le constater, ses aperçus historiques : ils s'imposent par le don qu'a l'A. de résumer d'amples analyses et discussions; et l'on verra, par ses développements didactiques, l'insuffisance, surtout dans l'enseignement collégial, d'une simple histoire de la pensée. Je regrette que l'A. n'ait pas utilisé ce que Florent Gaboriau a écrit sur la substance et les accidents; s'il avait lu, du Père Patfoort, O.P., *l'Unité d'être dans le Christ*, il aurait corrigé la note 2 de la page 479. Il devrait aussi éviter de mêler à sa langue, remarquablement limpide et souple, des anglicismes inutiles et déplaisants. Tel, son traité constitue un des plus sûrs instruments de formation à la pensée philosophique, une des plus riches synthèses de vérité.

Joseph D'ANJOU.

Jean ONIMUS : *La Connaissance poétique. Introduction à la lecture des poètes modernes*. — Bruges (23, quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1966, 156 pp., 19,5 cm. Prix : \$3.55.

MOINS PHILOSOPHIQUE et plus littéraire que celui de Maritain, l'essai de l'A. introduit vraiment à la lecture des poètes modernes. On y trouve non seulement la justification de l'oeuvre poétique (réponse au besoin profond de notre temps, trop féru de sciences dites exactes et de réussites purement techniques), mais une élucidation

pénétrante et chaleureuse de la vocation du poète, de sa manière de voir, de ses sentiments et de l'art avec lequel il les traduit. Pour exalter, non sans raison, l'expérience poétique, l'A. corse un peu "la crise de la connaissance abstraite" (chap. I), au moins en ce qui concerne la philosophie. Mais il traite avec nuances les analogies souvent notées entre la connaissance poétique et celles des primitifs et des enfants, toutes trois concrètes et absorbées par "l'imaginaire" (chap. II). En elle-même, la connaissance poétique est "rencontre" avec le réel, par le dedans, par le mystère des choses, qui seul "a finalement un sens" (p. 224), et "contemplation" de l'inaccessible, dans une attention extrême à la présence du sacré (107) : état de conscience admiratif, "vie qui s'étonne", plongée ontologique dans "l'innocence retrouvée" (85); l'A. déplore que l'agitation contemporaine, en nuisant à la contemplation, empêche la rencontre de s'exprimer (chap. III). Le bénéficiaire de cette expérience cherche à la dire par des images et des symboles, dont l'A., avec une très vive sympathie pour les poètes modernes, explique la nécessité, le jaillissement et la "logique" propre (chap. IV). Même finesse et même généreux accueil dans son étude du mot (corps et âme, valeur sonore et spirituelle) et de son rapport avec le silence (chap. V). Suit un chapitre (VI) portant sur le lien de la poésie à l'existence; l'A. y corrige, heureusement (209), l'assimilation douteuse qu'il établit entre l'enthousiasme poétique et certaines "fêtes" orgiaques (208). Dans son dernier chapitre, après des considérations discutables (231-234), il montre bien ce qui, en poésie, peut se rapprocher de la mystique. Peu d'ouvrages offrent sur le même sujet autant de réflexions personnelles et d'éclairantes citations empruntées aux poètes et aux critiques. Celui de l'A. permettra au

professeur de lettres d'initier ses étudiants à la "magie" poétique et à son interprétation. Professeur de littérature lui-même, l'A. aurait dû reviser les épreuves de son livre pour en éliminer les nombreuses fautes de vocabulaire, d'orthographe et de ponctuation.

Joseph D'ANJOU.

Jacques MARITAIN : *L'Intuition créatrice dans l'art et la poésie*. — Bruges (23, quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1966, 421 pp., 23 cm.

MIEUX QUE DANS *Art et Scolastique*, l'A. élabore une psychologie de la connaissance apte à rendre compte de l'expérience humaine par laquelle s'amorce, se réalise et rayonne une oeuvre belle. Elaboration inductive et déductive : tirée des faits et systématisée dans une doctrine. De l'Orient et de l'Occident l'A. étudie l'art (poésie, peinture et musique en particulier) et les critiques qu'on en a faites; il dégage les deux composantes essentielles de toute expression poétique : les *choses* (l'objet) et le *soi* (le sujet) qui les expérimente; il signale la prépondérance relative des premières en Orient et dans l'Occident antérieur à la Renaissance, et montre comment le XIXe siècle occidental, en libérant la subjectivité, a fait prendre conscience de l'intuition créatrice, a délivré la "poésie" des contraintes inutiles (surtout en littérature) et a suscité d'authentiques chefs-d'oeuvre. A ces vues d'histoire et de critique, l'A. ajoute une psychologie de l'expérience d'où jaillit la poésie : "connaissance obscure par inclination, née dans le préconscient de l'esprit, dans laquelle le monde est connu *dans et par* la subjectivité", l'un et l'autre "saisis ensemble et inséparablement par le moyen d'une émotion devenue intentionnelle et intuitive" (p. 174). Alors, "le sens et la sensation sont ramenés au coeur, le sang

XAVIER MARMIER ET LE CANADA

avec des documents inédits.

Relations franco-canadienne au XIXe siècles

par JEAN MÉNARD

« Vie des Lettres canadiennes » No 4

«... Ce qui est évident, c'est que Marmier a ressenti le coup de foudre pour le Canada français. Tout l'y a charmé, choses et gens. Il a frayé dans le milieu de nos écrivains et rentré dans son pays, il n'a cessé de maintenir avec nous des relations d'une chaude cordialité. Avec sa *Gazida*, peut-être a-t-il souhaité écrire son *Atala* ! Il n'était sûrement pas vain que M. Ménard, qui ne néglige aucune source et cite souvent des pièces encore inédites, consacra la patience avisée de son érudition à sauver de l'oubli ce Français de qualité, qui se voulut un ami sincère et bienveillant. »

ROGER DUHAMEL / Revue d'Histoire de l'Amérique française.

6 x 9, xii-212 pages, 1967, broché \$4.20, cartonné \$5.20.

En vente chez votre libraire ou chez l'éditeur :

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

C.P. 2447, Québec 2.

à l'esprit, la passion à l'intuition", et grâce à "l'actuation vitale quoique non conceptuelle de l'intelligence, toutes les puissances de l'âme sont actées... par la racine" (115). Le poète "est là pour pâtir les choses d'ici-bas, et tant les souffrir qu'il puisse en les disant se dire" (130). Disposé à cela par son préconscient intellectuel, imaginaire et automatique (ch. III), il peut, s'il en a les moyens (art et technique), produire oeuvre belle, la beauté consistant dans l'intégrité harmonieuse et rayonnante d'une forme intelligible (150). Mais l'intuition poétique tend à l'oeuvre belle, non à la beauté, "fin au delà de toute fin" poursuivie (ch. V), au faire, non au connaître : illusion de Rimbaud, du surréalisme et d'un art qui s'apparenterait à la magie et au mythe. Mais il y a, dans les arts, magie et mythe : ils coïncident avec le sens poétique (ch. VII). Après avoir exalté la peinture moderne, avec les nuances requises (ch. VI), l'A. traite de la musique incluse dans l'expérience poétique (ch. VIII), faisant voir l'effet qu'en a tiré la littérature d'autrefois et d'aujourd'hui. Le dernier chapitre illustre, par une analyse de la *Divine Comédie*, "les trois épiphanies de l'intuition créatrice" : la mélodie intérieure, l'action et le thème, le nombre ou l'expansion harmonique (ch. IX), dont chacune respectivement a pour formule privilégiée le poème, le drame et le roman.

Outre 69 reproductions de peinture, trois schémas tracés par l'A. (100, 305, 306) et les citations largement semées dans le texte et dans des notes d'une grande richesse de pensée, on trouve, à la suite de la plupart des chapitres, plusieurs extraits (philosophiques, poétiques, critiques), en cinq ou six langues, qui offrent un régal en même temps que la preuve de l'érudition et du goût de l'A. Pensé et publié d'abord en anglais (1953), l'ouvrage se lit avec plaisir en français, malgré l'erreur qu'on a commise en traduisant trop littéralement certains mots anglais. Mais la virtuosité avec laquelle M. Maritain actualise les principes thomistes dans l'élucidation d'un sujet délicat et subtil dépasse notre capacité d'éloge et probablement aussi le mérite de ses autres essais.

Joseph D'ANJOU.

Arthur LOURIÉ : *Profanation et Sanctification du Temps*. Journal musical : 1910-1960. — Paris, Desclée de Brouwer, 1966, 216 pp., 19,5 cm.

CE JOURNAL MUSICAL nous élève et nous maintient à un très haut niveau de pensée et d'humanité. L'A. ne craint pas d'affirmer ses convictions en matière d'esthétique musicale, d'exprimer sa foi et de réclamer la purification de la musique. Car, dit-il, le matérialisme contemporain a chassé de la musique toute spiritualité; il ne reste plus que technique et virtuosité. Les jugements d'Arthur Lourié sur Bach, Mozart, Beethoven, Strawinski, Moussorgski, Wagner, Berg, etc... sont marqués par les exigences de sa mystique, de son esthétique et de son éthique. D'autres pages nous le montrent sensible au paradis de la poésie et de l'enfance retrouvée. Une culture exceptionnelle lui permet d'établir des communications profondes entre la musique, la littérature, la peinture et la vie. Ce témoignage de qualité est de la même veine que la musique religieuse et profane de Lourié : il domine le temps pour rejoindre l'éternel.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Philippe GARIGUE : *Bibliographie du Québec 1955-1965*. — Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1967, 227 pp., 25 cm.

PLUS DE CHOSES furent imprimées dans ces dix dernières années que dans les cinquante années antérieures. Par cette observation, l'auteur, doyen de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal, explique, en son introduction, le choix qu'il a fait d'une période aussi limitée pour une « Bibliographie du Québec » et sa limitation au seul Québec. Dans une bibliographie précédente, il avait inclus les autres groupes francophones du Canada (*A Bibliographical Introduction to the Study of French Canada*. Montreal, McGill University, 1956, 133 pp.).

Il s'agit cette fois d'une bibliographie en sciences sociales seulement. Pour les autres domaines, l'auteur s'en remet aux bibliographies spécialisées et à celles qu'il énumère dans le chapitre IX : « Inventaires, Bibliographies ».

La richesse de la documentation mise ici à notre disposition a comme fondement la quinzaine d'années d'étude que l'auteur a consacrées au Canada français et au Québec. Les livres et les articles qu'il a publiés en sont un témoignage. Il a inclus tout périodique ayant un article sur le sujet : *Queen's Quarterly*, *l'Action Nationale*, *Chronique sociale de France*, *American Sociological Review*, etc., en somme les revues et même les journaux, de l'Amérique comme de l'Europe, de langue anglaise comme de langue française. L'auteur a aussi dépouillé des encyclopédies, des collections, des oeuvres écrites en collaboration, les actes des congrès, les mémoires des associations, les publications gouvernementales, les thèses et autres travaux de recherche. Il cite les brochures et non seulement les livres mais jusqu'aux chapitres de certains livres.

Voilà une documentation qui a toutes les chances d'être beaucoup plus que ce que l'auteur modestement nous annonçait : « simplement une introduction à une connaissance du Québec actuel ». Cette bibliographie est à la portée pour ainsi dire de tout le monde. Si elle n'est pas indiquée dans les bibliothèques scolaires élémentaires et les petites bibliothèques publiques, elle devrait devenir un instrument de travail hautement apprécié dans toutes les grandes bibliothèques du Canada et donc de nos étudiants et de nos travailleurs intellectuels.

Edmond DESROCHERS.

Histoire canadienne

EN COLLABORATION : *France et Canada français du XVIe au XXe siècle*. Edité par Claude Galarneau et Elzéar Lavoie. Coll. "Les Cahiers de l'Institut d'Histoire". — Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, 1966, 322 pages, 23 cm.

COMPTE RENDU d'un important et très intéressant colloque franco-canadien tenu à Québec sur les problèmes d'histoire économique et l'histoire des mentalités en France et au Canada français, surtout au XIXe siècle. On y trouve des textes sur "Le mouvement des prix agricoles dans la province de Québec : 1760-1851", sur "Les rendements agricoles dans les seigneuries et les cantons du Québec", sur "La tradition orale au Canada", sur "Thèmes sociaux et idéologies dans quelques romans canadiens-français du XIXe siècle", ainsi que sur

"Idéologies et conscience historique dans la société canadienne-française du XIXe siècle", etc. Ce dernier travail, de M. Fernand Dumont, m'a particulièrement intéressé. Je lui sais gré d'avoir rappelé que, pour Papineau et Garneau, la religion, plus précisément la religion catholique, constituait "un élément essentiel" de la nation canadienne-française. J'admets moins facilement la définition qu'il donne du nationalisme, lequel mot, déclare-t-il, "renvoie toujours à une primauté des valeurs nationales sur les autres". Beaucoup de Canadiens français sont nationalistes et, cependant, ils se refusent à accorder une primauté absolue aux valeurs nationales, par exemple, une primauté sur les valeurs proprement humaines ou encore religieuses. Ils veulent défendre leurs valeurs nationales, mais sans leur subordonner toutes les autres valeurs. Henri Bourassa et l'abbé Groulx en ont témoigné éloquemment. Le nationalisme, au sens le plus général, signifie amour de la nation, pas nécessairement amour prioritaire, encore moins amour exclusif.

RICHARD ARÈS.

Marcel TRUDEL : *Histoire de la Nouvelle-France, II Le Comptoir, 1604-1627*. — Montréal-Paris, Fides [1966], XLIX et 554 pp., 23,5 cm.

CE SECOND VOLUME de l'*Histoire de la Nouvelle-France* confirme les espoirs qu'avait suscités le premier. On peut s'étonner que l'A. ait pu remplir quelque six cents pages d'une histoire qui est à première vue si maigre. Pourtant, on nous la raconte ici dans un texte dense et sans bavures. Les problèmes y fourmillaient, en effet, auxquels les historiens du passé avaient souvent négligé de donner même une expression. L'A. les affronte un par un et s'efforce de les épuiser dans toute la mesure où les sources aujourd'hui connues le permettent. Plusieurs de ces sources sont encore inédites. Voilà que nous avons en main une somme, organiquement structurée, de tous les efforts qu'on a tentés pour éclairer cette période. C'est un ouvrage désormais indispensable. Trait nouveau, auquel l'historiographie canadienne-française ne nous avait pas habitués : le développement de la civilisation française en notre pays est constamment mis en parallèle avec les efforts des autres nations européennes sur notre continent, et surtout en Amérique du Nord. La contribution de la France y acquiert son juste prix, en regard de celle des nations rivales. Il faut bien admettre qu'elle est hésitante et assez mesquine. Les futures faiblesses de la colonie française trouvent déjà dans ces origines un commencement d'explication.

Signalons l'originalité de la vision historique, plus frappante encore en ce deuxième volume que dans le premier. L'A. y prend courageusement position entre les témoignages contradictoires et il n'hésite pas à réformer des jugements qui, pour être ceux de contemporains engagés dans l'événement, paraissent intouchables et sacro-saints. A titre d'illustration, le cas de Nicolas de Vignau, interprète en algonquin au service de Champlain, auquel la déception de son maître a valu une solide réputation de menteur. L'A. réexamine le dossier de Vignau et il ouvre, à son propos, des perspectives qui ont des chances d'être plus justes que n'a été la sentence de Champlain. Particulièrement méritoire est le visible souci de situer chaque événement dans son contexte global, celui qui lui donne son juste relief.

L'appareil scientifique est imposant. D'abord par son étendue. On se demande quel document connu de fraîche comme d'ancienne date, quelle information, même la plus particulière, quel ouvrage intéressant la période de près ou de loin a pu échapper à une si méticuleuse recherche. Les sources sont clairement et intégralement signalées; les jugements sont fortement étayés, équilibrés. Car l'A. a le souci constant d'être juste; et c'est une très grande qualité, à la fois estimable et rassurante. Exemple de ce soin : l'analyse du rôle des De Caen et le jugement porté sur eux. Ils ne perdent rien du crédit qui leur revient, sans qu'on ait caché leurs défaillances.

Le mérite le plus appréciable de ce livre, outre l'abondance et la pénétration des analyses, est l'équilibre des perspectives et des jugements. On pourra contester telle ou telle appréciation, mais on devra concéder la justesse générale des vues et l'honnêteté imperturbable de l'Auteur. Le service que M. Trudel aura rendu à l'histoire de la Nouvelle-France est incomparable. Nous attendons avec hâte la suite promise, dont la qualité est déjà présagée et garantie par les deux volumes déjà publiés.

Lucien CAMPEAU.

EN COLLABORATION : *Les valeurs chrétiennes et l'éducation*. — Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1967, 292 pp., 25 cm.

CET OUVRAGE traite d'un sujet extrêmement important dans le Québec d'aujourd'hui et de demain. La préface de M. Jean-Marie Hamelin pose nettement le problème : « Puisque l'école confessionnelle que nous avons connue a vécu, il faut chercher à assurer l'institution d'une école nouvelle pour permettre l'intégration des valeurs chrétiennes à la personnalité humaine. » Cette école nouvelle, que sera-t-elle ? Les réponses données ici manquent de netteté. Les auteurs parlent beaucoup des valeurs humaines, mais peu des valeurs chrétiennes. Pourtant les trois parties de ce volume ont pour titres : « Les valeurs humaines et les valeurs chrétiennes », « Les valeurs chrétiennes et l'école », « Les valeurs chrétiennes et la personne ». Qu'est-ce qu'il y a de spécifiquement chrétien à donner dans l'éducation et comment l'assurer ? Notre passé « confessionnel » semble peser fort lourd sur la pensée de plusieurs des collaborateurs à ce colloque, si bien qu'est à peine esquissée la construction de l'avenir, je veux dire d'un avenir où il y aurait place pour les valeurs chrétiennes.

L'ouvrage n'en contient pas moins des textes de première valeur, notamment ceux de M. Raymond Laflamme sur « la doctrine scolaire de l'Eglise », lequel allie pondération, équilibre et profondeur. Yves Provost s'y fait le défenseur de l'école confessionnelle et Gérard Dion expose clairement le phénomène de « la sécularisation dans la société québécoise ».

Richard ARÈS.

Littérature canadienne

Paulette COLLET : *L'Hiver dans le roman canadien-français*. Coll. "Vie des lettres canadiennes", 3. — Québec, les Presses de l'Université Laval, 1965, 281 pp., 23 cm.

TRAVAIL MINUTIEUX et fruit d'une longue patience, la thèse de doctorat de Mme Collet me paraît un relevé aussi exhaustif que possible des passages concernant l'hiver

dans le roman canadien-français. Ce livre, dont la valeur est avant tout statistique, sera utile aux professeurs. Il leur permettra d'orienter des travaux de recherche dont les conclusions seront, je l'espère, plus largement littéraires que celles de Mme Collet. Celle-ci n'a pas suffisamment tâché à interpréter les résultats de son enquête; elle nous livre une sorte de donné brut. Ni le littéraire ni le sociologue n'y trouvent leur pain. Le premier s'intéresse aux formes qui expriment une réalité imaginaire ou réelle, le second aux faits humains; l'un et l'autre visent à dégager une façon de penser et de vivre qu'ils critiquent en fonction d'un monde à construire, d'une vie à mener. Mme Collet, elle, a relevé des faits, elle les a classés; elle n'en juge point, elle n'en cherche pas le sens. Elle déclare même que tel n'était pas son but : elle a seulement voulu donner "un tableau assez complet de l'hiver et de ses coutumes, tels que les dépeignent les romanciers" (258). Et Mme Collet de se réfugier derrière sa compilation : "Si quelque spécialiste trouve des inexactitudes en ce qui concerne les coutumes dont il est fait mention dans ce livre, qu'il s'en prenne d'abord aux auteurs des romans, et non à nous." (14.) Elle n'a pas davantage tenté, évidemment, de "refaire (...) le livre de Pierre Deffontaines, *L'homme et l'hiver au Canada*". Elle se trouve pourtant arriver, par une voie différente, à des constatations similaires : "Il est intéressant de remarquer que, souvent, ce tableau est identique à celui qu'a peint Pierre Deffontaines d'après ses enquêtes et son expérience personnelle." (258). En somme, à partir de documents uniquement littéraires, Mme Collet corrobore le témoignage de Pierre Deffontaines. C'est à la fois son mérite et son dam.

René DIONNE

Paul TOUPIN : *Les Paradoxes d'une vie et d'une oeuvre*. — Préface de Marcel Valois. — Montréal, le Cercle du Livre de France, 1965, 139 pp., 20 cm.

SÉRIEUX, PAUL TOUPIN avait la réputation de l'être; son livre sur Berthelot Brunet ne l'est pas. S'agissant d'un écrivain spirituel, son biographe et critique a tenté d'en reproduire le style alerte, la manière paradoxale et facétieuse. Malheureusement, M. Toupin n'imita pas; il singe. L'esprit de Brunet était naturel, spontané, original; celui de M. Toupin est artificiel, guindé, emprunté à des souvenirs de lectures. Je parodierais M. Toupin en disant que l'esprit qu'on veut avoir gâte souvent celui qu'on a ! La matière de M. Toupin, c'est le style; il en fait, il en fait... Au gré de sa capricieuse et volage fantaisie, les mots volent et s'envolent, simples fétus; et le lecteur reste les mains vides. On le pardonne d'autant moins à M. Toupin qu'il présente son livre comme le "condensé" (p. 13) d'une thèse de doctorat présentée dans une université de France; elle y aurait même reçu, nous confie Marcel Valois dans sa préface, la mention "très honorable". Mystères que ce diplôme et cette mention ? Peut-être, si l'on ignore ce qu'est, trop souvent, un "doctorat d'université". Le livre, lui, n'a rien de mystérieux. Sa qualité s'explique facilement. Par la méthode d'abord, qui ressemble étrangement à celle de Brunet : "Des fiches, il n'en a évidemment pas. Elles ne lui seraient d'aucune utilité, d'aucun profit. Il a mieux : des souvenirs de lectures." (55.) Ensuite, par le côté étonnamment "brunetien" qu'affiche, ici, le talent de M. Toupin : "Développer un sujet

l'embarasse. C'est toujours dans l'ébauche qu'il triomphe. En somme, il n'écrit pas; il crayonne. Il n'élabore pas; il note." (84). Enfin, dernière explication, une excuse dont M. Toupin a lui-même éprouvé le besoin : "C'est parce que notre modèle bougeait trop pour poser que nous n'en avons saisi que des instantanés." (135). Pauvre "Berthelot Brunet, qui jamais ne posa, haïssait les mots d'enflure et l'esprit guindé". (129-130) !

René DIONNE

Jean BASILE : *Joli Tambour*. — Montréal, les Editions du Jour, 1966, 167 pp., 20,5 cm.

JOLI le tambour aux blondes boucles, mais douteuse la pièce. Si jamais metteur en scène en fait un spectacle valable, c'est que son génie aura gratifié le texte d'un important élément : non pas le théâtral (l'exceptionnel en recèle toujours), mais le dramatique. La matière de la pièce, empruntée au livre de Raymond Boyer :

E
pargnez
tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social : Montréal

Provost

Réparations d'automobiles
de toutes marques

Débossage
Soudure électrique — Peinture

Équilibrage des roues

Pièces et accessoires

PROVOST AUTO ÉLECTRIC, Ltée
8305, boul. St-Laurent 387-7133

Les Crimes et les châtements au Canada français du XVIIe au XXe siècle (Montréal, le Cercle du livre de France, 1966), est censément historique. M. Basile ne réclame que la part de l'invention; elle est grande. Lui revient également (qui voudrait la lui enlever?) la responsabilité d'avoir voulu faire de cette macédoine à grossière sensation "une pièce sur le sacrement de pénitence" (p. 15). Est ici sous-entendu le pénible humour du dramaturge. De grâce, M. Basile, si vous récidivez, "dans l'espoir d'aboutir, un jour ou l'autre, à quelque chose" (15), que ce soit plutôt avec une "jument mongole" qu'un "joli tambour".

René DIONNE.

André BERTHIAUME : *La Fugue*. Montréal, le Cercle du Livre de France, 1966, 133 pp., 20 cm.

ANDRÉ BERTHIAUME n'est pas tout à fait un débutant. Il a déjà écrit quelques pièces de théâtre et maints poèmes. *La Fugue*, toutefois, est son premier roman. Comme ses écrits antérieurs, elle dénote un bon talent, mais laisse le lecteur insatisfait. Il manque à ce roman un je-ne-sais-quoi qui lui donnerait des ailes ou de la profondeur. Berthiaume travaille son style, on le sent malgré de multiples fautes d'orthographe et de grammaire (comment les expliquer chez ce professeur de littérature française qui compte sept années d'expérience et prépare, de plus, un doctorat ès lettres en France?); pourtant, son roman ne prend pas vraiment forme : il se traîne misérablement au ras de la poisseuse faune qu'il décrit. Serait-ce que, à l'image de Sylvie, son personnage principal, il ne puisse s'évader de la médiocrité qu'en y succombant? Peut-être. Alors, dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'un suicide. Son épitaphe est déjà écrite : « Prix du Cercle du Livre de France, 1966 ».

René DIONNE.

Collège Sainte-Marie,
1180, de Bleury, Montréal (2^e).

Minou PETROWSKI : *Le Passage*. Coll. « Nouvelle-France », 14. — Montréal, le Cercle du Livre de France, 1966, 141 pp., 20 cm.

MAL ÉCRIT ET MAL STRUCTURÉ, ce roman n'en révèle pas moins un bon tempérament d'écrivain. Les quarante premières pages sont banales, en plus d'abonder en fautes de toutes sortes : Mel Strazsack roule vers une petite ville américaine; sa soeur est censée l'y attendre. De vrai, personne n'attend cet étudiant en mal d'évasion; aussi est-ce délibérément, ou presque, qu'il aboutit à l'extrémité d'un chemin de campagne. Là,

plus de fuite possible, sauf dans l'alcool et le rêve. C'est la descente de Mel vers « l'inconnu liquide », dans un suprême effort pour « aller jusqu'au bout de lui-même » (p. 47). S'ensuit une certaine révélation : « Je suis un entier, pensa-t-il, moi Mel Strazsack, sans passé, sans racines profondes, une identité fausse, un nom qui ne m'appartient même pas... alors, le doute est partout, le mensonge est partout. » (108). Mel est seul, c'est son drame : la nature n'a cure de l'homme, et lui, il n'aime ni la nature ni les hommes (47); « la vérité était simple et il l'avait toujours connue, personne ne l'attendait » (129-130) au bout de sa route, mais sa destinée seule. De là un certain vertige et une angoisse qui, à force de couler de source, finissent par créer un climat et un style propres à Minou Petrowski : ceux d'une chute à l'intérieur de soi-même pendant que, en surface, le monde roule sa vie.

René DIONNE.

Claude JASMIN : *Les Coeurs empaillés*. *Nouvelles*. Coll. "Paroles", 11. — Montréal, Editions Parti-Pris, 1967, 136 pp., 16 cm.

VITE il écrit une fois encore, ce Jasmin; et vite ses héros meurent et dans le livre et dans notre tête. Le temps qu'ils vivent, ils s'agitent et ne font rien, courent et n'attrapent rien, sinon eux-mêmes, "coeurs empaillés". Tout un monde, le leur (le nôtre?), se replie sur soi; un immense dôme de noirceur le recouvre. Est-ce la fin qui approche? Ses cieux nouveaux et sa terre nouvelle? Non, seulement la nuit qui s'allonge un peu. Voici qu'une folle joue un air de sa jeunesse, et le soleil luit de nouveau. Mais pour avoir trop espéré, on reste déçu : ce n'est que le soleil habituel, et la folle, grimaçante, ne peut que jouer de son mieux, sans plus. Ainsi va le monde de Jasmin; et son oeuvre, quotidienne comme ce jour ordinaire après une nuit de vain espoir.

René DIONNE.

Gérald GODIN : *Les Cantouques*. *Poèmes en langue verte, populaire et quelquefois française*. Coll. "Paroles", 10. — Montréal, Editions Parti-Pris, 1967, 55 pp., 16 cm.

IL NE SUFFIT PAS, même au Québec, de se sacrer et blasphémer pour écrire une oeuvre poétique; il faut savoir le faire avec art. Cet art, Gérald Godin ne le possède pas, mais simplement une collection de jurons et de mots familiers et orduriers; encore cette collection est-elle fort restreinte, et sans aucune originalité, voire sans vérité. Je sais, pour les y avoir entendus, que, en forêt, sur les chantiers de construction et en

d'autres endroits où nos "Canayens" veulent "faire les hommes", les mots de notre parlure acquièrent souvent une juste et savoureuse robustesse de ton; c'est là, plutôt que dans les *Cantouques*, que je les irai entendre à nouveau, lorsque je voudrai goûter le langage dur et vert des gens de chez nous. Le livre de Gérald Godin n'est qu'un faux poème (sauf les pages 7, 46, 48-49, et la première strophe de la page 44). Faux aussi son "cri du coeur" : "le pays que je travaille pour est un calisse un enfant / de chienne de nous maudire icitte sans une bougrine / sans un ancêtre / sinon le nôtre hostie d'humus" (p. 9). C'est inutilement que l'Auteur nous met en garde : "ouatchemoé chu un crisse un tabarnaque" (33); car la conclusion s'impose, à nous, comme à lui : "le monde n'est plus qu'un zoo sans visiteurs / j'en suis plutôt le singe / que le Petit Pringe" (31).

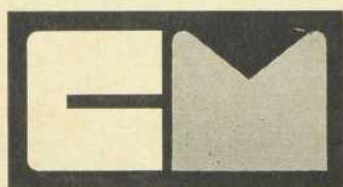
René DIONNE.

Yolande CHÉNÉ : *Peur et Amour*. *Roman*. Coll. « Nouvelle-France ». — Montréal 3300 boul. Rosemont), Le Cercle du Livre de France, 1965, 177 pp., 19,5 cm.

BEAUCOUP DE PEUR et peu d'amour s'affrontent dans l'ouvrage de Mme Chéné. Le contraste volontaire du titre (l'amour chasse la crainte, dit saint Jean) influence tout le récit. On y voit que les peurs infligées à Marianne héroïne de l'intrigue, par une mère, des religieuses, un prêtre plus ou moins sadiques, inhibent chez elle la faculté d'aimer, l'empêchent, à six ans (!), de croire en Dieu et préparent son malheur. Thèse banale, partiellement juste, mais traitée dans une langue souvent incorrecte, avec un vocabulaire imprégné de haine (comptez les répétitions du verbe *détester*) et une crudité de détails qui éprouvent la patience du lecteur. Trop visible également, l'artifice de la composition agace : sorte de contrepoint en images, comme des reflets de miroirs, que joue la Marianne, écrivain adulte (d'âge), obsédée par ses souvenirs d'enfance, avec la Marianne de six ans, obsédée par la perte imaginaire de sa pureté. La régression psychologique engendre ici des contradictions : d'une part, on suggère que l'amour et le bonheur se fondent sur une liberté sans lien avec la famille, la société, l'Eglise et Dieu; d'autre part, la liberté, refusant le « nous » du mariage, entraîne à un concubinage épidermique, et le bonheur manque naturellement au rendez-vous : Marianne se lie civilement à un divorcé qu'assassine le frère de la femme délaissée. Fiction, assure l'A. Sans aucun doute. Mais qui trahit, dans les deux sens, une âme (mot qu'abhorre Marianne) et un esprit.

Joseph d'ANJOU

le meilleur choix d'équipements et d'accessoires



8225, boul. St-Laurent — tél. 389-8081
5975, boul. Monk — tél. 769-8815

ouvert jusqu'à 9.30 p.m.
le jeudi et le vendredi

LES IMPORTATIONS C.M.

LTÉE

photographiques
aux meilleurs
prix.

8225, BOULEVARD ST-LAURENT,
MONTREAL-11, QUÉ.,
TÉL. : 389-8081



NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Félix LECLERC : *Moi, mes souliers...* Coll. "Bibliothèque canadienne-française". — Montréal, Editions Fides, 1967, 214 pp.

Réédition d'une oeuvre célèbre de Félix Leclerc. C'est en quelque sorte l'histoire de sa vie, de ses débuts à ses succès en France, que l'A. raconte dans ces pages.

M.-D. POINSENET : *Sainte Thérèse d'Avila et Saint Jean de la Croix.* — Coll. « Belles Histoires et Belles Vies ». Paris (31, rue de Fleurus), Editions Fleurus, 1967, 48 pages.

Vies illustrées de deux grands saints. Pour les jeunes.

G. PLOQUIN et M. RACINE : *Clubs scientifiques.* — J. BONAVENTURE : *Jeux d'intérieur.* Coll. « 100 Idées ». — Paris (31, rue de Fleurus), Editions Fleurus, 1967, 144 p.

Le premier ouvrage présente en quatre parties ce que les sciences peuvent offrir de plus attrayant pour l'esprit d'un enfant ou d'un adolescent. Le second initie à des jeux utilisables en veillée classique.

Roland CAUDE : *Comment se documenter ou le troisième oeil.* Coll. « Formation humaine ». — Paris (17, rue de Babylone), Editions du Centurion, 1967, 72 pages.

Petit ouvrage très utile sur l'art de bien se documenter. Illustré de dessins humoristiques.

Chanoine Lionel GROULX : *Constantes de vie.* — Montréal, Editions Fides, 1967, 174 pp.

Texte de cinq conférences prononcées par l'auteur dans différentes circonstances. Deux d'entre elles, pourtant fort importantes, n'avaient pas encore été publiées : "Notre mystique nationale", "Notre mission française", ou du moins étaient devenues introuvables aujourd'hui. On lira aussi avec intérêt la préface de Jean Ethier-Blais.

Pierre IMBERDIS : *Points de vue des jeunes.* Coll. "Monde et Foi". — Lyon, Editions du Chalet, 1967, 104 pp.

Questionnaire à l'usage des catéchistes et des éducateurs d'adolescents. Les sujets mis à l'étude sont les suivants : l'argent, l'avenir, le bonheur, le Christ, le corps, le dialogue, l'Eglise, la foi, la liberté, le prêtre, les relations garçons-filles, le sacrement de Pénitence, le sens de la vie.

Canada : 1867 and 1967. *The Statesman's Year-Book.* — Toronto, Macmillan, 1967 264 pp.

A l'occasion du centenaire de la Confédération canadienne, les éditeurs du *Statesman's Year-Book* republient dans la présente édition les pages de l'édition de 1867-1868. On trouve dans ce petit volume les principaux renseignements à connaître sur le Canada et sur chacune des dix provinces.

Laurent POTVIN : *Mini-propos sur le Rapport Parent.* — Vatican II et l'Education. — *Billets sur l'Education.* — Coll. "Repenser". — Desbiens, Lac-St-Jean, Editions Le Phare, 1967, 112, 128 et 112 pp. Chacun : \$1.50.

L'auteur est un éducateur de carrière. Qu'il écrive sur le Rapport Parent, qu'il analyse la déclaration de Vatican II sur l'Education ou qu'il se contente de billets, il le fait toujours avec compétence et avec la conscience de ses devoirs à l'égard de l'Eglise et de la communauté canadienne-française. Ses textes sont à la portée de tous et suscitent une saine réflexion.

Nous avons vu le Seigneur. Disque. — Cap-de-la-Madeleine, Editions RM, 1967.

Disque qui fait entendre des chants utilisés dans le "catéchisme de quatrième année" rédigé par l'Office catéchistique provincial. La Maîtrise de la cathédrale de Trois-Rivières exécute ces chants, et ce disque a pour but d'aider les catéchistes et les enfants à apprendre les chants utilisés au cours des catéchèses.

OUVRAGES REÇUS

D'ANVAL-FAURE, Bernadette : *Pratique de l'Archéologie.* — Paris, Tournai, Casterman, 1967, 248 pp.

Béatrix de la CONCEPTION : *Lettres choisies.* Présentées par Pierre Serouet, O.C.D. Coll. "Présence du Carmel", 9. — Paris, Desclée de Brouwer, 1967, 477 pp.

BERNARD, Charles-André, S.J. : *La prière chrétienne.* Coll. "Essais pour notre temps", 3. — Bruges et Paris, Desclée de Brouwer, 1967, 390 pp.

BLAIS, Marie-Claire : *David Sterne. Roman.* Coll. "Les romanciers du jour". — Montréal, Les Editions du Jour, 1967, 127 pp.

BLONDEL, Maurice : *Dialogues avec les philosophes : Descartes, Spinoza, Malebranche, Pascal, saint Augustin.* Préface d'Henri Gouhier. — Paris, Aubier, Montaigne, 1966, 274 pp.

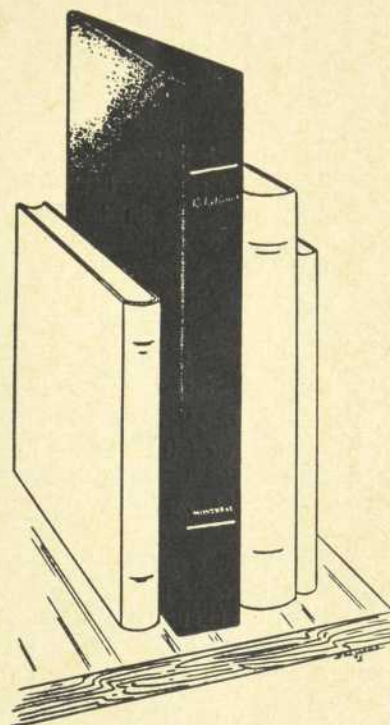
CANOVA, François : *Croissance et Education.* Collection "Psychologique". — Sherbrooke, Editions Paulines, 1967, 176 pp.

CENTRE INTERNATIONAL DE SYNTHÈSE : *La Biologie.* Acquisitions récentes. XXVIe Semaine de Synthèse. — Paris, Aubier, Montaigne, 1965, 305 pp.

CONGAR, Y.; RATZINGER, J.; SCHWEIZER, E.; PAUWELS, C.F.; WINKLHOFER, A. : *L'Eglise aujourd'hui.* Coll. "Remise en cause". — Tournai, Desclée, 1967, 128 pp.

CONSERVEZ

RELATIONS



CARTABLE en similicuir rouge avec titres or

Jeu de 12 cordes

au comptoir \$2.50

par la poste \$2.65

RELIURE de votre collection 1967

Le lecteur fournissant sa collection : \$3.00

Si nous fournissons la collection : \$8.00

Écrivez ou téléphonez

**8100, boul. Saint-Laurent
Montréal-11 387-2541**

LA JOIE DE VIVRE COMMENCE AVEC JETTÉ

... une installation de Jetté est une assurance de confort !

Jetté profite de 40 ans d'expérience dans le domaine du chauffage et de la plomberie... ou plutôt ce sont les clients qui en profitent.

"Où le travail devient œuvre... chef-d'œuvre"



849-4107

360 EST, RUE RACHEL - MONTRÉAL



marabout

actualité



Depuis que l'homme a placé l'art de tuer au premier rang de ses activités, son intelligence s'est ingéniée à en perfectionner les méthodes, en même temps que se multipliaient les causes de conflits. Des premiers affrontements de la préhistoire à la stratégie atomique et aux guerres de guérilla, le Général E. Wanty s'est appliqué à retracer l'évolution des armements, de la tactique, des systèmes de défense et des techniques de subversion, cherchant parallèlement à définir la nature même de la guerre, ses causes, ses objectifs, sa philosophie, la complexité des facteurs qui la régissent.

Son mérite, selon Le Figaro littéraire, "est d'avoir fait de l'art des batailles au cours des âges une synthèse vivante et humaine, à la fois politique, sociale et économique, dont il a tenté de dégager les lignes de force de cette pensée militaire qui a poussé les uns contre les autres, depuis que le monde est monde, des millions d'hommes

...on ne peut exprimer qu'un vœu, c'est que l'auteur veuille bien poursuivre cette étude en la conduisant jusqu'à nos jours." Encouragé par le succès de son premier volume, le Général E. Wanty a donc entrepris de retracer l'évolution des techniques et de la pensée militaire, à la lumière des guerres qui ont bouleversé le XIXe et le XXe siècle.

Cette deuxième partie, de la chute de Napoléon à la veille de la Seconde Guerre mondiale, évoque magistralement la transformation radicale des conflits, avec l'apparition des armées nationales, l'extraordinaire extension des opérations, la prise de conscience et la participation des peuples tout entiers.

Un troisième tome parachèvera l'étude en abordant l'après-guerre, jusqu'aux événements les plus récents.



marabout université

TOME 1 ET 2 PARUS.

L'ART DE LA GUERRE

**(3 volumes),
E. Wanty**

Deux volumes de 384 pages, plus 32 pages d'illustrations en noir et en couleurs.

